

# TRIBUNE



PB-PP | B-00802  
BELGIE(N)-BELGIQUE

SEPTEMBRE 2023

**CGSP**

FGTB Services Publics

Ensemble, on est plus forts

# L'HISTOIRE EST A NOUS!

DOSSIER SPÉCIAL P. 4-15

SECTEURS P. 17 à 39



CHILI  
70 ✶ 73



ÉDITO P. 3  
Par-delà les ténèbres



CHILI 50 ANS : P. 7  
Témoignages :  
Une vie sur la pointe des pieds



CHILI 50 ANS : P. 10  
Mille jours d'une voie chilienne  
du socialisme

## SOMMAIRE ■■■

- 3 ÉDITO**  
Par-delà les ténèbres
- 4 L'HISTOIRE EST À NOUS**  
Conférence du 11 septembre 2023
- 5 CHILI 11 SEPTEMBRE 1973**  
Testament philosophique
- 7 TÉMOIGNAGES CHILI 1973-2023**  
Une vie sur la pointe des pieds
- 10 BILAN**  
Mille jours d'une voie chilienne du socialisme
- 14 MÉDIAS**  
Histoires oubliées et Regards IW-FGTB
- 16 IRB**  
Robert Manchon / Appel à candidatures
- 17 ADMI / [www.cgsp-admi.be](http://www.cgsp-admi.be)**  
17 / Admi-mots : Une administration déviante ?  
17 / Symposium international du CIRIEC  
19 / Congrès 2024 : appels à candidatures
- 21 IRW-MINISTERES / [www.cgsp-ministeres.be](http://www.cgsp-ministeres.be)**  
21 / FPF – Comité B : préaccord sectoriel  
22 / SPF Finances – Dossiers sur la table  
23 / IRB – Appel à candidatures  
24 / Congrès 2024
- 25 CHEMINOTS / [www.cgsp-cheminots.be](http://www.cgsp-cheminots.be)**  
25 / Mot du Président : SNCB : En route vers mieux ?  
26 / Régionales
- 29 ENSEIGNEMENT / [www.cgsp-enseignement.be](http://www.cgsp-enseignement.be)**  
29 / Mot du Président : Syndicalisme de collaboration ou de combat ?  
30 / Simplification administrative : pas au détriment des travailleurs  
31 / Brevet en soins infirmiers menacé
- 33 GAZELCO / [www.cgsp-gazelco.be](http://www.cgsp-gazelco.be)**  
33 / Le point sur l'actualité
- 34 POSTE / [www.cgspposte.be](http://www.cgspposte.be)**  
34 / Nos actions de ces derniers mois
- 35 TBM /**  
35 / Infos CCT / TBM Namur-Luxembourg
- 36 TÉLÉCOM AVIATION**  
36 / PROXIMUS / Tout le monde est libre  
39 / IBPT, SKEYES, BAC



## IN MEMORIAM

Cet été, nous avons eu à déplorer le décès de trois de nos camarades, Renée Nulens, Jean Warichet et Jacques Lorez.

Jacques Lorez (1 octobre 1937 - 4 août 2023) était un affilié du secteur Télécom-Aviation de la régionale de Charleroi. Il a été le Président de la Centrale de 1993 à 1998.



Renée Nulens (10 mai 1961 - 29 juin 2023) était membre du secteur IRW-Ministères de la régionale de Liège. Elle a été Présidente du Bureau des Femmes de l'IRW-CGSP de 2012 à 2021



Jean Warichet (21 mai 1939 – 10 juin 2023) était affilié au secteur Cheminots de la régionale de Charleroi. Il fut Secrétaire national de son secteur de 1993 à 1996.



À leurs familles, à leurs amis et camarades, nous adressons nos condoléances les plus fraternelles.

## CGSP - RÉGIONALE DE NAMUR

### APPEL AUX CANDIDATURES CONGRÈS STATUTAIRE INTERSECTORIEL du vendredi 5 avril 2024

Le BERI informe l'ensemble des affiliés qu'il organise le congrès statutaire de la Régionale intersectorielle de Namur le vendredi 5 avril 2024 entre 9h30 et 11h30.

Les mandataires actuels sont sortants et rééligibles.

Mandats à attribuer :

- 1 président (e) : Victory LELIEVRE, sortant et rééligible
- 2 vice-président(e) s : Patrick CROON, sortant et rééligible et Bertrand ANDRE, sortant et rééligible
- 1 secrétaire régional(e) intersectoriel(le) : Monique SIMON, sortante et rééligible
- 3 vérificateurs/trices aux comptes : Stéphan THOUMSIN, sortant et rééligible, Stéphane WILMOTTE, sortant et rééligible et 1 mandat non pourvu.

Afin de pouvoir aux différents postes, les candidats sont priés de se faire connaître en transmettant leur candidature écrite au secrétariat régional,

- soit par voie postale :

rue de l'Armée Grouchy 41 - 5000 Namur,

- soit par courriel ([leslie.perlot@cgsp.be](mailto:leslie.perlot@cgsp.be)),

via les responsables sectoriels régionaux,

au plus tard le vendredi 22 décembre 2023 à minuit.

## PAR-DELÀ LES TÉNÈBRES



Trop souvent, l'utilisation de « l'Histoire » dans le discours médiatique se limite à la valorisation de quelques grandes figures, de grands personnages (qui sont presque toujours des hommes) et à une succession de conflits, de massacres, d'inquisitions, de condamnations nous offrant l'image d'une humanité qui n'a jamais cessé de se déchirer, de s'entretuer. Une image de l'histoire où seule la brutalité ferait date.

L'instrumentalisation d'une telle vision n'est pas neutre. En réaffirmant l'autorité des rois, empereurs et généraux, elle fait de ces derniers les moteurs de l'histoire. Leurs caprices, rivalités et ambitions expliquant l'évolution des sociétés. Se retrouve ainsi passé sous silence le rôle joué par les masses et l'action collective.

Mais ce n'est pas tout ! En se focalisant sur certaines périodes, elle rend invisibles des pans entiers de l'histoire humaine.

En effet, la brutalité a ceci de particulier qu'elle occulte le reste, comme une brume épaisse, poisseuse qui, à l'approche du port, empêche le navire d'apercevoir la lumière du phare.

Comme la brume, la brutalité semble indépassable tant elle nous paralyse et ne nous permet pas de penser ce qui se trouve par-delà.

Le 11 septembre prochain marquera l'anniversaire des 50 ans du coup d'Etat fasciste qui renversa le gouvernement d'Unité populaire du Camarade Salvador Allende et soumit, pendant près de 20 ans, le Chili à la dictature.

Cette date symbolique sera l'occasion, pour nous, de commémorer les trois années qui ont précédé le coup d'Etat et de mettre ainsi en évidence qu'il s'inscrit en réaction à une expérience politique, sociale et culturelle qui, pendant mille jours, a vu un Gouvernement élu démocratiquement s'atteler à une politique de redistribution des richesses, d'accès aux soins, de lutte contre la pauvreté et la malnutrition, une politique d'autodétermination **et de reconnaissance des populations indiennes**. Une politique qui s'attaquait aux privilèges des possédants et avait l'audace de leur rappeler qu'il fallait compter avec le Peuple.

C'est cette expérience qu'il nous a semblé nécessaire de décrire, car elle est la face vibrante et lumineuse de l'histoire récente du Chili.

Ni la brume ni la brutalité n'éteignent la flamme.  
Peut-être en affaiblissent-elles l'éclat.  
Peut-être la font-elles vaciller.  
Mais jamais elles ne la font disparaître.

Le 4 septembre 1970, jour de son élection, le Camarade Salvador Allende s'exprimant devant une foule en liesse prononce les mots suivants : « je n'ai fait que prendre entre mes mains la torche que d'autres avaient allumée avant, en luttant au côté et pour le peuple ».

Aujourd'hui, nos Camarades chiliens ne sont pas que des témoins, ils sont, d'abord et avant tout, les passeurs de cette lumière qu'ils ont maintenue vivace malgré la brutalité, la bêtise, la haine, le déracinement et peut-être, parfois, le découragement.

C'est cela que nous avons choisi de saluer le 11 septembre prochain lors d'une soirée à la Cité Miroir afin que ces mille jours lumineux éclairent notre pratique militante et les combats à mener à l'avenir !

**Patrick LEBRUN**

*Secrétaire général de l'IRW-CGSP*

**Laurent PIRNAY**

*Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP*



# L'HISTOIRE EST A NOUS!

**LIÈGE LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023**

Il y a 50 ans, un coup d'État fasciste, soutenu par les États-Unis, mettait fin dans le sang et la violence à l'espoir porté par le Gouvernement d'Unité populaire de voir se réaliser, au Chili, une révolution socialiste et démocratique.

C'est cette expérience sociale, politique et culturelle de l'Unité populaire qui rythma la vie du Chili de 1970 à 1973 qui sera mise à l'honneur ce 11 septembre 2023.

Il ne s'agira pas de dire que la violence a eu raison du progrès social, mais au contraire de célébrer nos Camarades chiliens qui par leur unité, leur volonté et leur enthousiasme ont fait la preuve qu'une autre politique est possible !

Et, à travers cet exemple, imaginer les luttes de demain !

**LIEU : LIBRAIRIE ENTRE-TEMPS (ASBL BARRICADE), RUE PIERREUSE, 15 - 4000 LIÈGE**

**17h00 : PRÉSENTATION ET DISCUSSION AUTOUR DE L'OUVRAGE**

*Découvrir la révolution chilienne 1970-1973, Éditions Sociales, Paris, septembre 2023*

En présence de l'auteur **Franck Gaudichaud**, professeur en études latino-américaines à l'Université Toulouse Jean Jaurès, et **Laurent Pirnay**, secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP.

*Résumé de l'ouvrage : « (Re) découvrir aujourd'hui, à l'occasion du cinquantième, le gouvernement d'Allende, les débats politiques sur la « voie chilienne au socialisme » ou la mécanique infernale de la contre-révolution en marche est riche d'enseignements pour comprendre le XXème siècle et les défis du monde actuel. »*

Spécialiste du Chili, Franck Gaudichaud vient de publier également *¡Venceremos! Expériences chiliennes du pouvoir populaire* (Syllepse, 2023)

**LIEU : CITÉ MIROIR, PLACE XAVIER NEUJEAN, 22 - 4000 LIÈGE**

**19h30 :** Accueil musical (salle Francisco Ferrer)

**20h00 : CONFÉRENCE DE FRANCK GAUDICHAUD**, professeur en études latino-américaines à l'Université Toulouse Jean Jaurès et spécialiste des mouvements sociaux au Chili et en Amérique latine.

« À 50 ans du coup d'État, redécouvrir la révolution chilienne et le gouvernement Allende (1970-1973) »

**21h00 :** Questions-réponses avec la salle

**21h30 : CONCERT DE MUSICIENS CHILIENS AVEC LE GROUPE SARITA & LOS PINCHOS**  
« Chants de lutte d'hier et d'aujourd'hui »

CHILI 11 SEPTEMBRE 1973 ■■■

## TESTAMENT PHILOSOPHIQUE

Six heures du matin, la ville portuaire de Valparaíso, située à 120 kilomètres de Santiago, se réveille doucement. Après une nuit de manœuvre avec la marine américaine, les forces navales chiliennes regagnent le port et, avec l'appui logistique des navires US qui assurent la couverture radar et le contrôle des communications, prennent possession de la ville.

Quelques heures plus tôt, Pinochet, depuis un mois chef de l'armée de terre, a reçu le feu vert du Secrétaire d'État américain Henry Kissinger qui, comble de l'ironie, recevra un mois plus tard le Prix Nobel de la Paix.

Nous sommes le 11 septembre 1973. Cette prise de Valparaíso marque le début du coup d'État (« golpe ») qui mettra un terme à l'expérience politique, sociale et culturelle de l'Unité populaire (UP) dont la figure emblématique restera le Camarade Salvador Allende.

À partir de cet instant, tout va aller très vite.

### UN PRÉSIDENT EN ACTES

À 8 h 30, une radio d'opposition au Gouvernement relaie un communiqué des soldats putschistes qui exigent : « *Le Président doit remettre ses "hautes fonctions" aux forces armées dont la "mission historique" est de libérer la patrie du joug marxiste* ».

La réponse du Président Allende ne se fait guère attendre et, sur les ondes de Radio Corporación, dont le siège actuel se situe avenue Salvador Allende, il déclare : « *je n'ai pas la chair d'apôtre ou de messie. Je n'ai pas l'étoffe d'un martyr (mais...) je ne reculerai pas. Je quitterai la Moneda quand j'aurai accompli le mandat que m'a donné le Peuple, je défendrai cette révolution chilienne (...). Seulement en me criblant de balles ils pourront arrêter la volonté qui est la mienne (...) S'ils m'assassinent, le Peuple poursuivra sa route (...) avec la différence que la chose sera beaucoup plus dure, beaucoup plus violente () parce qu'il s'agira d'un message très clair (...). Ces gens-là*



Presidente Salvador Allende - Fotografía de Orlando Lagos (1973)

*ne s'arrêtent devant rien* » et de terminer par ces mots « *je resterai ici même au prix de ma propre vie* ».

Nul doute qu'à cet instant, Salvador Allende a une pensée émue pour Pedro Aguirre Cerda qui, sous la bannière du Front populaire, est élu Président de la République en 1938. L'élection se joue à peu de choses, on parle de 3000 voix de différence en faveur du Front populaire. Cet écart minime ravive les tensions avec la droite, avide de revanche. Un général anticommuniste tente de soulever l'armée contre le gouvernement pour établir un régime fasciste s'inspirant de l'Italie de Mussolini. Face à la menace de coup d'État, le Président Cerda rejoint la Moneda, s'arme d'un pistolet et déclare « *Je ne sortirai d'ici que les pieds devant. Mon devoir est de mourir pour défendre le mandat que m'a confié le Peuple* ». Cette attitude devait fortement marquer un certain Salvador Allende, alors ministre de la Santé et des Pensions, présent, à cet instant, aux côtés du Président Cerda.

Au cours de cette matinée, le Camarade Allende refusera tous les appels à démission ou à l'exil. À son aide de camp qui lui faisait part de la proposition des forces aériennes de mettre à sa disposition un avion pour quitter le pays, il répondra « *Dites au général Van Schouten que le Président du Chili ne s'enfuit pas en avion, que lui se comporte en soldat et moi en Président de la République* ».

### ET EN MOTS

Peu de temps après, des avions de chasse commencent à survoler le Palais présidentiel, les chars prennent position non loin de là et les coups de canon commencent à tonner dans la capitale chilienne.

Il est 9h, le Président s'exprime sur Radio Magallanes pour rappeler que « *l'histoire ne peut être arrêtée ni par la répression ni par le crime* » et que la situation actuelle n'est qu'une « *étape qui sera dépassée (...) demain viendra le jour du Peuple (car) l'Histoire avance pour la conquête d'une vie meilleure* ».

Dix minutes plus tard, sur les mêmes ondes, il prononcera son dernier discours au cours duquel il affirmera « *que la graine que nous avons plantée dans la conscience de milliers et de milliers de travailleurs ne pourra pas être fauchée définitivement. Ils ont la force, ils pourront nous soumettre, mais les processus ne sont arrêtés ni par le crime ni par la force. L'Histoire est à nous, ce sont les Peuples qui la font* ».

Il aura aussi, tour à tour, un mot pour les travailleurs, pour les femmes, pour ces jeunes « *qui ont chanté leur joie et insufflé leur esprit de lutte* », pour l'ouvrier, le paysan et l'intellectuel.

Pour tous, il anticipe la coupure proche de Radio Magallanes avec pour conséquence, dira-t-il, que « *le son tranquille de ma voix n'arrivera plus jusqu'à vous. Peu importe : vous continuerez de l'entendre. Je serai toujours à vos côtés.* »

## LE CHOIX DES ARMES

Enfin, il prodigue un dernier conseil : « *Le Peuple doit se défendre, mais non se sacrifier. Le Peuple ne doit pas se laisser détruire ni cribler de balles, mais il ne peut pas non plus se laisser humilier* ».

Après quoi, il prend la tête de la résistance. Une célèbre photo, publiée dans le New York Times, le montre, entouré de sa garde rapprochée, en train de regarder vers le ciel, casque sur la tête et fusil à la main.

À partir de cet instant, l'histoire va encore s'accélérer.

À 11h, l'aviation bombarde la Moneda. Comprenant que résister plus longtemps serait conduire ses Camarades à une mort certaine, Salvador Allende leur demande de brandir un drapeau blanc et de se rendre. Il salue un par un la trentaine de Camarades encore présents et qui s'appêtent à quitter les lieux. Une fois fait, il s'enferme dans un bureau et se donne la mort.

## IL EST 14H AU CHILI

Ces quelques heures de violence ont durablement marqué le Chili. Elles signent bien sûr le début de 17 ans de dictature, mais les cicatrices de cette période n'ont pas disparu.

## L'HISTOIRE EN HÉRITAGE

Les quelques interventions de Salvador Allende qui égrènent le déroulement de cette tragique matinée émeuvent encore par la volonté qui transparaît d'être fidèle au programme de l'Unité populaire mais elles révèlent aussi le caractère d'un homme. D'un homme conscient de la mission qui est la sienne et fidèle à ses serments.

En mettant l'histoire en avant, il veut convaincre que les temps sombres ne peuvent durer éternellement et qu'il faut, sans cesse, travailler à faire advenir ce que nous pensons être juste.

Même enfermé à la Moneda, encerclé par la violence, il continue, jusqu'au bout, à « planter cette graine » qui ne pourra jamais être fauchée définitivement.

Après quoi, il n'y avait plus que la mort pour valider cela. Cette mort comme un don pour continuer, autant que possible, de faire vivre l'expérience de l'Unité populaire, pour entretenir la flamme.

En refusant de quitter la Moneda, il a fait preuve de fidélité à l'ambition de l'UP et à tous ses Camarades et partisans sans lesquels rien n'aurait été possible.

L'Histoire, celle qu'il appelait en renfort dans ses interventions, lui donne raison. Car, cette fin tragique participe, 50 ans plus tard, à faire toujours de l'expérience de l'Unité populaire un exemple.



# TÉMOIGNAGES

## CHILI 1973-2023, 50 ANS DE SOLIDARITÉS ■■■

### UNE VIE SUR LA POINTE DES PIEDS PAR CARMEN SIMON

*Carmen Simon est psychologue et militante. Elle avait 9 ans lors des événements de 1973. Elle nous livre le témoignage d'une enfant déracinée, les traumatismes d'une réfugiée et l'accueil qui les soulage. Elle décrit la fierté d'avoir des parents engagés et l'espoir d'un monde meilleur qui, jusqu'à aujourd'hui, fait le sens de tous ses combats.*



**Je suis une Fille de l'exil. Mes parents se sont exilés du Chili en 1973, suite au coup d'État de Pinochet contre le Président Allende. Ils sont devenus réfugiés politiques. J'arrive en Belgique en décembre 1973. J'ai presque 10 ans!**

#### **Comment as-tu ressenti l'engagement de tes parents pendant le Gouvernement de l'Unité Populaire du Président Salvador Allende ?**

Je ressens encore aujourd'hui beaucoup de fierté et d'émotions fortes lorsque je pense à mes parents, acteurs et militants engagés dans l'Unité populaire. Je pense qu'ils ont vécu un moment historique de conquête démocratique pour mettre en œuvre un projet de gauche de transformations sociales et politiques en faveur des classes défavorisées et populaires. Mais aussi une terrible défaite politique.

Je me souviens des réunions et des rencontres organisées à la maison avec les camarades des comités politiques ou ceux qui venaient voir l'expérience d'Allende. Je me souviens des musiques de Quilapayún ou la voix de Victor Jara qui résonnaient dans les pièces de ma maison. Je me souviens que ma mère nous emmenait aux manifestations en soutien à Allende notamment lorsque Fidel Castro est venu à Santiago, je me souviens des cris, chants et danses des adultes autour de moi qui scandaient « *El que no salta es momio* » (celui qui ne saute pas est une momie de droite). Je me souviens de l'engagement de mes parents comme médecins auprès des populations. Dont celui de ma mère qui, comme pédiatre, menait avec d'autres dans les quartiers populaires des actions de santé publique<sup>1</sup>.

Je me souviens avoir ressenti un engouement social et un espoir des classes populaires, bénéficiaires et actrices des transformations en cours, dont la nationalisation des mines du cuivre, les réformes agraires pour donner aux paysans la terre pour cultiver... ou les réformes sociales pour améliorer les conditions sociales et économiques du peuple chilien. Je me souviens de la joie collective et l'espoir que ressentait le peuple de gauche. Ma mère, que je remercie encore pour l'héritage qu'elle me laisse, me racontait encore tout récemment comment le Gouvernement chilien avait promu l'organisation des « Comunas » regroupant des habitants, des représentants associatifs sociaux et politiques de chaque quartier pour récolter les besoins et demandes sociales (eau, électricité, actions culturelles, ...) et plus tard, lors des pénuries alimentaires, la création des JAP<sup>2</sup> (comités de rationnement et de contrôle des prix) organisant la distribution des aliments par quartiers.

#### **Quels souvenirs as-tu du 11 septembre 1973 à Santiago et des semaines suivantes que tu as vécues au Chili ?**

Ce qui me vient à l'esprit en premier lieu, c'est le regard angoissé et la terreur que je percevais sur les visages des adultes, dont celui de mes parents, présents ce jour-là à la maison. Mes souvenirs des jours et semaines qui ont suivi le coup d'État, jusqu'à l'arrestation de mon père, convoquent les peurs et le désarroi qui restent gravés dans ma mémoire.

Je ressens la panique qui gagne les esprits et les cœurs, des rapides et brèves visites et des coups de téléphone incessants... J'entends les hélicoptères qui ne cessent de passer au-dessus de la ville, rasant les maisons avec leurs lampes illuminant les quartiers. Les premiers jours

1. Interviews de Herminia Rodriguez et d'Eduardo Fuentes reprises dans la brochure de l'IRW-CGSP ....

2. Juntas de Abastecimiento y control de Precios.

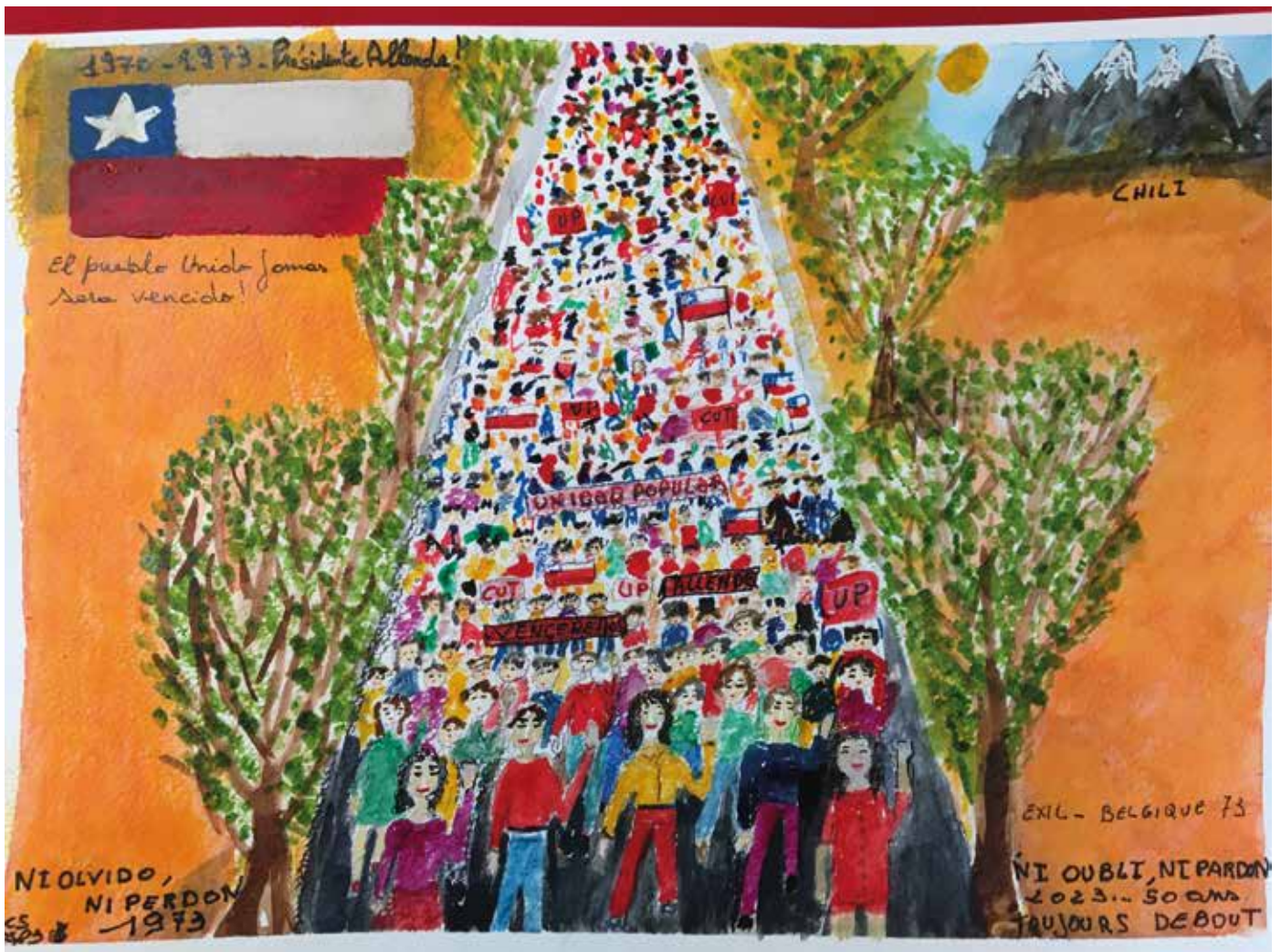


Tableau de Carmen Simon

et nuits, nous restons enfermés à la maison. Des bruits d'explosions et de mitraillettes résonnent dans un silence de mort. Mes parents tentent déjà de brûler quelques disques et livres compromettants dans la cuisine.

Dans les jours qui ont suivi, suite à une dénonciation, mon père, aujourd'hui décédé, est amené au Cerro Chena, un des centres de tortures du régime, avant d'être transféré au stade national de Santiago. Il y restera du 9 au 16 octobre 1973. C'est là aussi que Victor Jara, chanteur connu et soutien de l'Unité populaire, sera arrêté et assassiné... Mon père sera relâché le 16 octobre, meurtri et exténué. Nous serons témoins de sa souffrance.

Je garde en moi ce moment et ce regard où je pense avoir perdu mon enfance et avoir perdu une innocence... L'être humain pouvait donc être cruel et assassin. Mes parents décidèrent de fuir...

Nous avons pris l'avion de la SABENA le 6 décembre 1973, escortés par l'ambassadeur jusque dans l'avion... Je tremble encore aujourd'hui en voyant les militaires qui entouraient le groupe d'exilés avant de monter dans l'avion. Il y aura toujours l'avant et l'après. Un sentiment

d'incertitude me traversait. Ce fut le début de mon apprentissage des abominations et horreurs commises par les êtres humains sur d'autres. Je découvrais aussi ce que signifient les ruptures et fractures dans le parcours de la vie.

**Comment s'est déroulée ton arrivée en Belgique et comment analyses-tu les multiples traumatismes liés à l'exil ?**

Je me souviens de l'accueil et de la solidarité à l'aéroport de Zaventem. En arrivant dans hall des arrivées, nous avons entendu entonner « *El Pueblo unido jamás será vencido* » avec des drapeaux chiliens, des banderoles. À peine descendus de l'avion, nous avons été invités à monter dans un bus qui nous amena à Westende, dans un centre de vacances appelé Zon en Zee. Notre langue d'accueil a été le néerlandais et, mon frère et moi, avons rejoint l'école catholique de Westende. Nous avons ensuite habité Bruxelles mais partout, notre valise était prête dans les armoires au cas où nous pourrions rentrer car dans notre esprit, cet exil était provisoire et voué à se terminer vite...



Je pense que la fin dramatique de l'expérience menée par le Président Allende de 1970 à 1973 a une tragique spécificité : celle d'ajouter à la douleur individuelle des emprisonnements, tortures, meurtres et exils, une autre souffrance, qui elle, est collective. Il s'agit de la déroute et de l'échec politique de tout un peuple qui s'est engagé corps et âme à participer aux modifications et transformations sociales par la voie démocratique et dont la fin tragique a été d'une violence inouïe.

Être d'ici et d'ailleurs, multiculturelle, voire formée par une pluralité d'identités est une richesse. Néanmoins, cela comporte des failles indélébiles, dont celle d'avoir le sentiment de ne jamais être à sa place et de ne se sentir de nulle part.

Un réfugié doit faire face à un sentiment de perte d'identité, son quotidien n'existe plus. Il se sent dépouillé de ses clés de compréhension et se sent inhibé pour s'insérer adéquatement. Sans renoncer à son identité d'origine, il acquiert une nouvelle langue, des nouvelles formes de comportements. Si, pour certains, cette nouvelle réalité a été une réussite, pour d'autres, ce fut un échec colossal.

J'ai eu des périodes difficiles pour trouver un juste équilibre. Ma psychologue me disait souvent que j'avais été toute ma vie sur la pointe des pieds. Une vie à me dépasser, à me surpasser. Malgré la nostalgie, les pertes et les deuils et la question récurrente de n'être ni d'ici ni d'ailleurs qui sont en moi pour toujours ! Il est certain que mon compagnon belge a contribué à me sentir plus d'ici que d'ailleurs et m'a aidé à trouver ma juste place. Mes enfants sont nés ici et sont belges. Même s'ils sont fiers d'avoir eu la nationalité chilienne à travers moi.

## DEVOIR DE MÉMOIRE

Aujourd'hui, plus que jamais, face aux inégalités qui ont explosé, comme si la dictature chilienne avait contaminé le monde par son néolibéralisme, l'Union des gauches pour la construction d'un projet politique et la participation massive du peuple à des mouvements de contestation sont devenues vitales. Partout, le Peuple souffre ! Parmi les voies de lutte, celle contre l'oubli est essentielle. Il faut condamner les tortionnaires et vaincre l'impunité. La justice est un devoir de mémoire. Il nous faut apprendre : l'exil et la souffrance m'ont enseigné la valeur de la solidarité et de la fraternité. C'est notre espérance et notre force : « le Peuple uni ne sera jamais vaincu » !



"Salvador Allende" par Philippe de Kemmeter

## PERSONA NON GRATA

À l'exil, s'ajoutent un bannissement et une interdiction de rentrer au Chili !

Au moment de notre fuite, mes parents, mon frère Gaston, ma sœur Elsa et moi-même, alors respectivement âgés de 12, 5 et 9 ans, avons été inscrits sur une liste en tant que « asilado » et interdits de retour au Chili. Cette liste a été émise par le ministère des Relations Extérieures de la République du Chili le 1<sup>er</sup> juillet 1975. Nous n'en aurons connaissance que bien des années plus tard...

Ainsi, le 11 avril 1977, le Consul général du Chili à Anvers, m'a délivré mon passeport chilien m'autorisant à voyager « dans tout le monde excepté le Chili » !



Passeport de Carmen Simon de 1977

De ce fait, nous avons été considérés comme des enfants « terroristes et subversifs », susceptibles de porter atteinte à la sécurité du pays !

Outre la souffrance du déracinement et de l'exil, nous avons donc subi, enfants, une brutale interdiction de revenir dans notre pays natal. Aujourd'hui encore, après une sanglante dictature et malgré le retour progressif à la démocratie, nous n'avons obtenu aucune reconnaissance, ni excuse officielle...

**Nous attendons toujours !**



Logo de l'Unité populaire 1973

## MILLE JOURS D'UNE VOIE CHILIENNE DU SOCIALISME

*Il y a cinquante ans au Chili, une démocratie s'écroulait pour céder la place à une dictature. L'histoire a retenu le coup d'État du 11 septembre 1973 et la longue période qui a suivi de répression violente et de politiques économiques et sociales ultra-libérales sous Augusto Pinochet. Mais qu'a-t-on retenu des trois années de la présidence de Salvador Allende ? Quel est le bilan de cette « voie chilienne du socialisme » ?*



4 septembre 1970 – 11 septembre 1973 : trois années sous la présidence de Salvador Allende, un gouvernement d'Unité populaire (UP), une tentative d'arriver au socialisme par une voie légale, dans le cadre d'une démocratie libérale. Voilà comment résumer en quelques mots l'expérience chilienne sous Allende. Pourtant, le bilan des mille jours de l'UP reste mitigé. Ce fut à la fois l'apogée d'un processus de démocratisation politique et socio-économique qui remonte aux années 1930 et une crise de la démocratie marquée par la polarisation idéologique.

### UNE CERTAINE FORME DE CONTINUITÉ DE LA GAUCHE CHILIENNE

Lorsqu'Allende devient président chilien, il n'est pas un novice de la politique, tout comme la coalition des gauches chiliennes n'est pas une primeur de 1970.

Médecin de formation, Salvador Allende a très tôt contribué à fonder le Parti socialiste chilien en 1933. En 1939, sous la présidence d'Aguirre Cerda, il devient ministre de la Santé dans un gouvernement du Front populaire, une coalition électorale formée par les socialistes, les communistes démocrates et la Confédération des travailleurs, avec le soutien du parti radical (centre réformiste).

Allende échoue une première fois à l'élection présidentielle en 1952, à la tête d'une coalition de gauche – le Front d'action populaire –, puis une nouvelle fois en 1958.

Il obtient la présidence du Sénat. Il est à nouveau candidat à la présidence en 1964 mais échoue face au démocrate-chrétien Eduardo Frei. Six ans plus tard, la quatrième tentative sera la bonne : en 1970, la candidature de Salvador Allende est portée par une coalition de partis de gauche, l'Unité populaire (UP) qui rassemble les partis socialiste, communiste et radical ainsi que le mouvement d'action populaire et la gauche chrétienne ; il remporte le scrutin avec une majorité relative de 36,3 %.

### AU POUVOIR AVEC LE SOUTIEN DE LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE

Lorsqu'Allende remporte le scrutin présidentiel chilien face à deux candidats de droite, sa victoire est loin d'être écrasante, il n'obtient que quelques dizaines de milliers de voix en plus de son principal rival, Jorge Alessandri. Les résultats sont très serrés : Allende (UP) 1.070.334 voix (36,3 %) ; Alessandri (parti national) 1.031.159 (34,9 %) ; Tomic (démocratie chrétienne) 821.801 (27,8 %), environ 1 % de votes annulés. On estime qu'un tiers de la population seulement s'est rendue aux urnes ce jour-là.

En l'absence de majorité absolue et faute d'un deuxième tour qui départagerait les deux candidats arrivés en tête, la Constitution chilienne confie au Congrès le soin d'arbitrer l'élection. Au cours des deux mois suivants, le Chili fait l'objet de nombreux troubles pour tenter de barrer la route au candidat victorieux de l'UP. Une tentative de

coup d'État est menée par l'extrême-droite, soutenue par la CIA (les États-Unis sont fermement opposés à l'arrivée au pouvoir d'un socialiste dans leur sphère d'influence latino-américaine). À cette occasion, le commandant des forces armées chiliennes, le général René Schneider, qui venait d'affirmer la neutralité politique de l'armée, est assassiné.

Finalement, ce sont les démocrates-chrétiens qui, en joignant leurs voix à la gauche, ratifient la victoire électorale de Salvador Allende à la présidence chilienne le 24 octobre 1970 (sans pour autant rejoindre la coalition de l'Unité populaire). D'une part, avec la perspective de révolution par étapes de l'UP, ils espèrent la poursuite des réformes de leur ex-président Eduardo Frei, notamment la « révolution dans la liberté » et la chilénisation du cuivre<sup>1</sup>. D'autre part, ce soutien à l'UP est scellé dans un « statut des garanties constitutionnelles » assurant que la gauche ne touchera pas à l'appareil d'État (cherchant ainsi à se préserver d'un socialisme à la soviétique), respectera les institutions existantes et le libre fonctionnement de tous les partis : inamovibilité des fonctionnaires, interdiction pour des organes de base de la population d'« exercer des pouvoirs appartenant aux autorités politiques ».

Pour la première fois, un marxiste accède par les urnes à la tête d'un pays, élu démocratiquement dans un système électoral respectant une constitution établie et reconnue. C'est un électrochoc dans l'opinion internationale : les uns y voient l'espoir d'une société socialiste par la voie des institutions, les autres le spectre d'une dangereuse contamination communiste. Dans les faits, pour gouverner et mettre en action le programme de l'UP, Allende compte s'appuyer sur les forts pouvoirs présidentiels que lui accorde la Constitution chilienne mais sa légitimité électorale reste fragile et l'opposition de droite conséquente au Parlement et dans la rue.

## PREMIÈRES MESURES PHARES

En dépit d'un électorat minoritaire et d'une coalition politique hétérogène, la présidence Allende démarre sur les chapeaux de roue.

La nationalisation des mines de cuivre, engagée par le précédent président et promise dans le programme de l'UP, est votée et mise en application. D'abord annoncée accompagnée d'indemnités aux détenteurs des capitaux miniers, elle est finalement menée sans compensation, considérant les profits exorbitants réalisés par leurs anciens propriétaires, les grandes entreprises étrangères nord-américaines. Une grande partie du secteur bancaire est également nationalisée pour permettre à l'État de financer les entreprises et industries publiques. L'UP prévoit de constituer un important secteur public avec tous les secteurs stratégiques pour le développement économique et social du pays.



La réforme agraire est poursuivie pour mettre fin à un système latifundiaire<sup>2</sup> qui perpétue une répartition des terres profondément inégalitaire. Les salaires sont augmentés et les prix bloqués sur les produits de première nécessité. L'UP déploie également une intense activité législative pour faciliter la syndicalisation des travailleurs, notamment ruraux et des petites entreprises, renforcer les droits sociaux avec une extension de la sécurité sociale, favoriser la construction de logements dans un pays marqué par la croissance des bidonvilles et promouvoir l'éducation et la santé publiques.

La mise en application des réformes annoncées lors de la campagne électorale se traduit par une radicalisation des oppositions et une violence politique croissante dans le pays. Cette radicalisation s'inscrit en pleine Guerre froide, un contexte extérieur d'affrontement idéologique entre les grandes puissances, opposant le monde dit libre au camp communiste.

## POLARISATION IDÉOLOGIQUE ET LUTTE DES CLASSES

Si l'élection d'Allende suscite des attentes profondes parmi les Chiliens les plus pauvres, les mesures sociales de Salvador Allende sont toutefois jugées trop modérées par l'extrême-gauche révolutionnaire (MIR), qui s'engage dans l'action violente : le 8 juin 1971, un commando assassine l'ancien ministre de l'Intérieur, Edmundo Perez Zujovic.

1. Le 26 février 1964, Eduardo Frei, candidat démocrate-chrétien, est élu à la présidence de la République sur un programme réformiste qui a les faveurs de l'Église, portant sur la « chilénisation » du cuivre – c'est sa nationalisation – pour que les profits de son exploitation ne partent pas aux États-Unis mais soient réinvestis sur place.

2. Les *latifundia* sont des propriétés agricoles de très grande taille, pouvant aller jusqu'à des dizaines de milliers d'hectares, et par des modes de culture très extensifs et d'exploitation intensive et inégalitaire.



Inversement, elle fait naître des peurs tout aussi intenses dans une partie de la classe moyenne et chez les Chiliens les plus riches, craignant la mise en place d'un régime communiste. Dès son élection, Allende est confronté à un Congrès majoritairement composé d'opposants politiques au programme de l'UP. En parallèle se crée en 1970 une organisation de droite néofasciste « Patrie et Liberté » qui commet des attentats à la bombe et forme des milices agressant notamment des manifestants de l'UP.

Cette opposition à l'UP est bien implantée parmi les élites sociales mais également parmi les classes moyennes et populaires dans certains secteurs professionnels qui craignent l'étatisation de leur domaine d'activité : commerçants qui s'adonnent au marché noir et déstabilisent l'économie, camionneurs soutenus par la CIA qui mènent de longues grèves paralysant l'économie et l'approvisionnement des populations, industriels organisant des lock-out, privant ainsi le pays d'une grande part de sa production.

Sans oublier la pression des États-Unis qui poursuit une guerre économique menant à l'effondrement du prix international du cuivre (ce qui prive l'UP des moyens de sa politique sociale) et qui tente de faire tomber le gouvernement Allende par un soutien massif à ses opposants.

Face à ces menaces, les forces de gauche tentent de riposter. À chaque manifestation de l'opposition, l'UP et ses alliés dans la société civile organisent des contre-manifestations de soutien au gouvernement et à ses réformes. Pour contrer les problèmes d'approvisionnement dans les quartiers se créent les comités de ravitaillement et des prix (JAP) qui fournissent aux familles populaires les denrées de base. Dans les usines, les grèves par occupation répondent aux lock-out. Face aux grèves qui paralysent le pays naissent dans plusieurs quartiers des « cordons industriels » (cordones) qui organisent et coordonnent la production des travailleurs d'une même zone industrielle suivant un modèle d'autonomie ouvrière.

## LE RÔLE DE L'ARMÉE

Le fossé se creuse entre les classes sociales mais l'UP continue d'en appeler à la conciliation et à l'unité nationale, y compris avec ses adversaires du Parlement. Dans ce contexte d'affrontements et de montée de la violence, le gouvernement est contraint à plusieurs reprises de proclamer l'état d'urgence (quatre fois en trois ans !). Pour faire face aux menaces qui l'assaillent de toutes parts, Salvador Allende appelle les militaires à son secours, s'appuyant sur l'armée de terre, au recrutement plus populaire, plutôt que sur l'armée de l'air et la marine aux traditions aristocratiques.

Pour sortir de cette impasse politique, Allende décide d'annoncer, pour le 11 septembre 1973, un référendum qui modifierait la Constitution. La junte militaire qui s'est secrètement constituée autour du général Pinochet depuis le début du mois de septembre ne lui en laisse pas le temps et déclenche un coup d'État soutenu par la droite et les démocrates-chrétiens.

## LA VOIE CHILIENNE VERS LE SOCIALISME

Le programme de l'UP mis en œuvre par Salvador Allende vise à réaliser une transition vers le socialisme en s'appuyant sur la légitimité démocratique d'une élection libre et le soutien du peuple chilien. Pour y arriver, ils comptent sur la mobilisation des organisations sociales proches de la gauche : syndicats ouvriers et paysans, associations de quartier, de jeunes, de femmes, coopératives agricoles. Suivant les mots de Franck Gaudichaud qui a réalisé sa thèse de doctorat sur le sujet, « le rêve brisé de Salvador Allende a été de combiner cet héritage, avec un programme de transition au socialisme qui en soit la prolongation, mais surtout le dépassement, grâce à la participation des classes populaires organisées »<sup>3</sup>.

À la différence des régimes soviétiques (comme l'URSS ou Cuba), la « voie chilienne » entend révolutionner les structures socioéconomiques de manière pacifique, dans le cadre de l'État de droit, garantissant le respect des pratiques démocratiques, du pluralisme politique et des libertés citoyennes, en ce compris la liberté de la presse qui ne sera jamais censurée, bien qu'elle soit majoritairement aux mains de la droite et donc opposée au projet de l'UP.



3. Franck Gaudichaud, *Chili 1970-1973 : Mille jours qui ébranlèrent le monde*, Presses Universitaires de Rennes, 2013.

## NOTRE CULTURE - NOTRE HISTOIRE ■■■

# EL PUEBLO UNIDO JAMAS SERA VENCIDO

*Quand le chant devient un serment d'alliance et de résistance, le peuple chilien devient universel.*

Automne 2019, Santiago de Chili. La loi martiale est imposée. Le peuple se bat depuis des mois contre les inégalités. Sa révolte est née d'une hausse du prix du ticket de métro. Ici, un soir d'octobre, une chanteuse d'opéra brave le couvre-feu et entonne cet air lumineux dans la nuit tombée sur Santiago. Là, un homme défie les soldats au seul son de son cor. Les vidéos ont fait le tour du monde !

Un an plus tard, octobre 2020, le peuple chilien décide très largement de mettre fin à la Constitution de Pinochet par référendum, avec 78,28 % des voix. La rue s'embrase et entonne à l'unisson ce chant de Résistance. Quatorze mois plus tard, en décembre 2021, Gabriel Boric, le candidat du Frente amplio (union de la gauche), remporte l'élection présidentielle au Chili avec 55,87 % des voix, devant le candidat d'extrême droite. Que chantent les citoyens rassemblés à chacune de ces occasions ? « *El pueblo unido, jamás será vencido* » !

### HYMNE DE LA RÉSISTANCE À LA DICTATURE

Cette chanson est célèbre dans le monde entier depuis près d'un demi-siècle. Elle est régulièrement entonnée lors des manifestations et a largement dépassé les frontières des pays de culture hispanique. Traduite en plusieurs langues, reprise par des interprètes de toutes nationalités, la chanson devient emblématique des luttes sociales. On l'entend au Portugal durant la Révolution des Œillets de 1974 ; elle appelle aux rassemblements populaires en France sur les places des Nuit Debout<sup>1</sup>, les ronds-points des Gilets jaunes ou encore en 2023 lors des manifestations de l'Intersyndicale unie contre la réforme des retraites. « *El pueblo unido* » s'exclame et se chante en chœur, poing levé ! Son avantage ? Son titre qui, même si on ne parle pas espagnol, est limpide. Les paroles militantes, l'énergie de la scansion qui évoque une troupe en marche, un couplet en forme de cri de révolte. « *El pueblo unido jamás será vencido* » est l'archétype de la « *canción de protesta* », un art à part entière de la Nouvelle chanson<sup>2</sup> chilienne.

Elle a été écrite en 1970 par Sergio Ortega. Sa chanson célébrait la victoire et l'arrivée au pouvoir du président socialiste Salvador Allende. Son titre est issu d'un discours prononcé dans les années 40 par le leader colombien Jorge Eliécer Gaitán. Les paroles sont écrites et interprétées par le groupe Quilapayún (du mapuche « quila », trois, comme le nombre de membres du groupe, et « payún », barbe). À l'initiative de leur directeur artistique, Victor Jara<sup>3</sup>, elle sera enregistrée pour la première fois en juillet 1973, un mois avant le coup d'État du 11 septembre.



En 1973, à la Fête de l'Humanité, le groupe des Quilapayún, deux jours avant le putsch du 11 septembre.  
© Mémoires d'Humanité

### DES VOIX DE GÉANTS CRIANT : EN AVANT !

Quilapayún soutient activement l'Unité populaire qui porte Salvador Allende à la présidence du Chili en 1970. Nommé ambassadeur culturel du Chili par le président, le groupe quitte le Chili, fin août 1973 pour une tournée européenne, avec deux principaux rendez-vous français à la Fête de l'Humanité et à l'Olympia. Quilapayún devait rentrer le 24 septembre. Il n'en sera rien, en raison du coup d'État. Menacé de mort, le groupe obtient l'asile politique en France.

Quinze ans d'exil commencent, au cours desquels le groupe enregistrera une vingtaine d'albums. La défaite du général Pinochet lors du référendum de 1988 marque la fin de la dictature militaire et de l'exil pour Quilapayún, dont quelques membres retournent au Chili. Malheureusement, un de ceux-ci, Willy Oddo, meurt assassiné à Santiago le 7 novembre 1991...

Porte-voix des disparus et des victimes de la dictature, Quilapayún a su, avec *El pueblo unido*, faire vibrer de sonorités andines (au son des quena, charango, tiple) les aspirations les plus élevées des peuples à célébrer la paix, la résistance et la liberté.

1. *Nuit debout* est un ensemble de manifestations sur des places publiques, principalement en France, ayant commencé le 31 mars 2016 dénonçant la loi Travail.
2. *La nueva canción* est un genre musical issu de la musique folklorique latino-américaine. Elle joue un rôle important dans les mouvements sociaux en Amérique latine durant les années 1970 et 1980.
3. Chanteur chilien emblématique de la lutte contre l'impérialisme et les dictatures, assassiné par celle de Pinochet.

## HISTOIRES OUBLIÉES : LE CHILI

**Le 11 septembre 1973, un coup d'État militaire coûtait la vie à Salvador Allende**, président du Chili élu 3 ans plus tôt. 50 ans après sa mort, Salvador Allende reste une figure de proue de la gauche à travers le monde. À la tête de l'Unité populaire, coalition de gauche, il va mettre en œuvre un programme destiné à transformer radicalement la société chilienne : hausse des plus bas salaires, blocage des prix pour garantir à tous l'accès aux produits de première nécessité, ouverture de nombreuses écoles, construction de logements pour les plus démunis. **Son but : ramener plus de justice sociale dans son pays.**

Il veut aussi l'indépendance économique du Chili. Pour cela, il n'hésite pas à nationaliser les mines de cuivre – la première richesse du pays, jusque-là aux mains de capitaux étrangers – et à racheter les entreprises privées, dans le domaine du textile notamment, pour en confier la gestion aux travailleurs. Il poursuivra aussi la réforme agraire.

Un programme anticapitaliste qui ne lui vaudra pas que des amis. Le gouvernement américain, à travers la CIA, apportera un large soutien aux opposants au régime d'Allende, allant jusqu'à organiser la fameuse grève des camionneurs, qui paralysera le pays en octobre 1972.

Le 11 septembre 1973, l'armée bombarde et investit « La Moneda », le palais présidentiel, où Allende trouve la mort. Une junte militaire prend alors le pouvoir sous la direction du général Augusto Pinochet. S'en suivront 16 années de dictature militaire au Chili, qui feront de ce pays qui rêvait d'égalité, le pays le plus inégalitaire d'Amérique du Sud.

Dès après le coup d'État, et pendant des années ensuite, des milliers de réfugiés chiliens seront accueillis en Belgique. Nous en avons rencontré plusieurs, qui nous ont raconté leur histoire. Certains étaient des proches de Salvador Allende, d'autres de simples militants ou sympathisants qui ont dû fuir le régime, la prison et la torture.

Retrouvez leurs témoignages, dans les vidéos n° 9 et 10 de notre série « Histoires oubliées » consacrées au Chili, mais aussi un rappel de ce que fut la politique de Salvador Allende, et des extraits de sa dernière interview, accordée à Josy Dubié (alors journaliste RTBF), quelques jours seulement avant le coup d'État qui lui a coûté la vie. Deux capsules que vous pourrez découvrir tout prochainement sur nos réseaux sociaux et notre site internet [www.irwgcgsp.be](http://www.irwgcgsp.be).

## FGTB WALLONNE

*Dès le 9 septembre à la RTBF, dans l'émission « Regards » :  
Salvador Allende et l'Unité populaire vus par Josy Dubié*

### 11 SEPTEMBRE 1973 : L'ESPOIR ASSASSINÉ

Il y a 50 ans, le 11 septembre 1973, le coup d'État militaire dirigé par le général Pinochet, soutenu par les États-Unis, écrase dans le sang l'Unité populaire, la « voie démocratique vers le socialisme » emmenée par Salvador Allende, élu président du Chili en 1970.

Quelques jours avant le putsch, Josy Dubié, alors grand reporter à la RTBF, réalise avec son équipe ce qui sera la dernière interview de Salvador Allende, qui les reçoit dans le palais présidentiel de la Moneda, à Santiago.

50 ans plus tard, « Regards », l'émission d'opinion de la FGTB diffusée à la RTBF, vous propose un entretien avec Josy Dubié ainsi que de larges extraits du reportage qu'il



a tourné au Chili à l'époque, mettant en lumière cette expérience historique de l'Unité populaire qui suscitait un enthousiasme et un espoir immenses, partagés par des millions de personnes à travers le monde.

**Une émission « Regards » à voir sur les trois chaînes de la RTBF et sur Auvio à partir du 9 septembre 2023.**

# Chile en el corazón



**Chile im Herzen**  
**Internationale Solidarität im Spiegel des Plakats**  
 Solidaritätskomitee der DDR / Chile – Zentrum



## ROBERT MANCHON

### SES COUPS DE GUEULE, SES FOUS-RIRES... ET LES PILES DE DOSSIERS D'1,20 M SUR SON BUREAU

Nous avons appris, ce 27 mai 2023, le décès de Robert Manchon, Secrétaire général de l'Interrégionale de Bruxelles de la CGSP Enseignement 1990 à juin 2005.

Professeur de français à la commune de Saint-Gilles, il était devenu permanent à la CGSP Enseignement à la Régionale de Bruxelles – Brabant.

Toute personne qui croisait un jour Robert, ne pouvait que se souvenir de lui.

D'abord par son physique de joueur de rugby, par son écoute aux problèmes du terrain et par ses conseils ensuite.

Et puis, pour ceux qui l'ont un peu plus cotoyé, par ses fous-rires tonitruants mais aussi par ses coups de gueule mémorables...

Lorsqu'il venait en Copaloc, aider les délégations locales face à des pouvoirs organisateurs où l'arbitraire régnait parfois sans scrupule, Robert dégainait sa connaissance détaillée du décret du 6 juin 1994, laissant bourgmestres et échevins complètement cois, n'ayant plus d'autre choix que de suivre ce qu'il déclarait de son analyse minutieuse de ce texte. Il était malin et avait toujours un tour dans son sac pour déstabiliser son opposant.

Il aura également été un acteur important des mobilisations et grèves « au finish » dans l'enseignement autour des années 1990-1991 puis 1995-1996 contre les réformes et projets des ministres de la Communauté française.



Lorsque l'on débarquait à la régionale, rue du Congrès, dans le secteur enseignement, on découvrait un bureau sur lequel reposaient au moins cinq piles de feuilles ou de fardes qui, du coup, dépassaient la taille de plusieurs d'entre nous. Une tête sortait de temps en temps pour voir qui arrivait dans le secteur. Mais plus surprenant encore, lorsqu'un document était nécessaire, il savait exactement dans quelle pile et à quelle hauteur de la pile, ce document se trouvait et il nous le sortait, comme si son système de classement et de rangement était complètement naturel.

C'était un stratège, parfois même très malicieux et sa longévité à la tête d'une régionale dont les Assemblées Générales (d'une autre époque) étaient parfois très houleuses et difficiles, en est le reflet.

C'était aussi quelqu'un avec qui on pouvait rire aux éclats et dont le rire était aussi bruyant que ses coups de gueule.

Il aura, à sa manière, formé une génération de délégués trentenaires à l'époque dont plusieurs se sont engagés ensuite dans

les instances de la régionale et dont certains y sont encore pour le moment. La régionale de Bruxelles de la CGSP Enseignement, ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui sans les « années Manchon » ... ni d'ailleurs ceux et celles qui en sont à la tête actuellement. (Pour la CGSP Enseignement Bruxelles, Valérie De Nayer et Michel Thomas)

## APPEL À CANDIDATURES IRB CONGRÈS STATUTAIRE DU 31 MAI 2024

Un appel à candidatures est lancé pour le mandat de président de l'IRB-CGSP.

Seuls les secteurs de l'interrégionale peuvent introduire une candidature.

Conformément à l'article 15 des statuts de l'IRB, le président doit être de l'autre rôle linguistique que celui du secrétaire général. Les deux candidatures reçues pour

ce mandat étant celles de camarades francophones, la candidature pour le mandat de président doit émaner d'un néerlandophone.

**Les candidatures doivent être adressées par écrit avant le 10 octobre 2023 à 12h à :**

Brecht Vandermeiren, Président  
Boulevard Emile Jacquain, 20  
1000 Bruxelles

Rudy Janssens,  
Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles  
[www.cgspacod.brussels](http://www.cgspacod.brussels)





## ADMI-MOTS

# UNE ADMINISTRATION RADICALE ET DÉVIANTE ?

Depuis trop longtemps, la CGSP exhorte nos gouvernants à mettre en place un refinancement urgent et conséquent des services publics pour faire face aux grands défis de demain : crises climatiques, sanitaires, dérives populistes... On est loin du compte ! On apprend ainsi fin juin qu'un plan de « réorganisation » est en cours à l'ONEM. Après examen, il s'avère que ce plan n'est rien d'autre qu'une nouvelle restructuration pour faute de moyens budgétaires avec à la clef des modifications inacceptables des conditions de travail pour plus de 200 agents (annonces violentes de fermetures de bureaux et de déplacements

de personnels sur plus de 100 kilomètres dans certains cas). Pourries les vacances ! Ces mêmes agents ont pourtant traité plus d'un million de dossiers chômage temporaire pendant la crise covid garantissant ainsi la sauvegarde de notre économie. Belle récompense ! La riposte syndicale pourrait être à l'image de cette « réorganisation » : « radicale et déviante » (SIC).

**André GILLES**  
Secrétaire général

## L'IFAPME A 20 ANS !

Elle naît du fait régional pour répondre à la loi concernant l'obligation scolaire du 29/06/1983 et de l'article 4 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 08 août 1980. Contrairement à la CSC wallonne (article de la Libre Belgique du 06/06/2023 - La CSC francophone veut confier l'alternance des 15-18 ans à la seule Fédération Wallonie-Bruxelles) qui renie aujourd'hui le Protocole d'accord n°360 du Comité de secteur XVI du 25 octobre 2002 du projet de décret portant constitution d'un organisme d'intérêt

public de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises, la CGSP continuera à soutenir les travailleurs de l'IFAPME dans ses missions de services publiques à savoir la formation en alternance organisée par l'IFAPME et le SFPME qui répond à l'obligation scolaire à temps partiel.

**Laurent DE COOMAN**  
Permanent OIP wallons

## SYMPOSIUM INTERNATIONAL CIRIEC

*Le Centre international de recherches CIRIEC organisait les 22 et 23 mai derniers son premier symposium international dans la ville grecque de Thessalonique. Celui-ci portait sur les « urgences globales et locales : assurer la fourniture des biens et services essentiels par l'économie sociale et les entreprises publiques ». La CGSP ALR-LRB était elle aussi présente et a apporté sa pierre à l'édifice lors du débat de conclusion par l'intermédiaire de son collaborateur de staff Dries Goedertier. Nous vous présentons ici un compte-rendu des travaux.*

Le Français Alain Arnaud, président d'honneur du CIRIEC International est allé droit au but. Les crises économique, sociale, climatologique et politique de notre ère découlent d'une économie de marché laissée à la dérive pendant plusieurs dizaines d'années sous l'impulsion du secteur financier. Il est donc grand temps de miser sur une transformation fondamentale de notre modèle socio-économique afin de garantir un avenir durable à tout un chacun, sur une

planète viable. L'actuel président du CIRIEC International, l'économiste belge Bernard Thiry, n'a pu qu'abonder en ce sens. Il a souligné que les services publics et les coopératives devront travailler main dans la main afin d'assurer une transition socialement juste vers une économie neutre en carbone. Notre secrétaire d'État belge pour la Relance, Thomas Dermine (PS), a souligné à cet égard que les inégalités sociales et le réchauffement climatique exigeraient avant tout des solutions collectives. Il est nécessaire que les pouvoirs publics investissent dans des bâtiments peu énergivores, dans des transports publics et partagés et dans des réseaux énergétiques transfrontaliers afin de transporter de l'hydrogène et du courant durables.

En vérité, les services publics revêtent une grande valeur sociale et écologique. Leur importance doit à tout prix croître au cours des prochaines dizaines d'années. En effet, les services publics redistribuent les richesses puisqu'ils sont accessibles à tous, mais ils confèrent aussi surtout un pouvoir

d'achat supplémentaire aux personnes disposant d'un plus faible revenu. De plus, des logements sociaux permettant de réaliser des économies d'énergie, de meilleurs transports publics et des producteurs d'énergie publics misant sur une production renouvelable peuvent fortement contribuer à la création de plus d'emplois « verts » et à de plus faibles émissions de CO2. En outre, des pouvoirs publics forts sont d'un intérêt crucial pour l'adaptation au changement climatique – la façon dont nous gérons aujourd'hui les conséquences du réchauffement au niveau de notre société. Ce sont les services de soins, les services d'incendie et les services de secours qui, en règle générale, sont déjà confrontés aux conditions climatiques plus extrêmes. Ils doivent donc se voir renforcés pour que nous puissions nous adapter aux risques de santé et de sécurité caractéristiques aux conditions climatiques extrêmes, tels que les vagues de chaleur ou les inondations. Il s'agit là d'un point d'attention important, surtout pour les administrations locales. Cela signifie que nous devons notamment revaloriser le secteur des soins de santé de façon structurelle, encore plus qu'à l'époque de la pandémie de COVID-19. Plusieurs intervenants lors de la conférence ont souligné que les services publics avaient effectivement retrouvé leurs lettres de noblesse pendant la crise sanitaire mondiale. Force est de constater que ce sont les services publics (et autres secteurs essentiels) qui ont soutenu la société aux heures les plus graves.

Lors de ma propre contribution au débat, j'ai expliqué qu'en tant qu'organisation syndicale, nous voulons contribuer à des services publics de qualité, plus précisément en misant sur de meilleures conditions de travail et de rémunération. En effet, nous avons pour vocation, dans les services publics, de travailler pour les citoyens, avec les citoyens. Nous devons bâtir une relation de confiance avec ceux que nous servons afin de répondre au mieux à leurs besoins. Cela demande du temps, des moyens et, surtout, suffisamment de personnel. En faisant la promotion des services publics comme étant des moyens d'une grande valeur pour notre société, avec une plus-value économique, sociale et écologique, notre organisation participe elle aussi à la constitution des droits économiques et sociaux cruciaux. De cette façon, nous donnons vie à ce que le philosophe politique britannique T.H. Marshall a appelé la citoyenneté sociale. Le vivre-ensemble suppose que nous nous soucions les uns des autres. Nous devons faire en sorte de pouvoir répondre aux besoins essentiels de chacun. Il est essentiel que le gouvernement et les administrations locales gardent les services publics en propriété et gestion publiques pour que le service rendu aux citoyens soit de qualité et accessible de façon universelle. La privatisation, l'outsourcing et les partenariats publics-privés nous rendent dépendants, pour ces services essentiels, des grandes multinationales de service, des entreprises de consultance privées et des capitalistes sans vergogne pour lesquels les profits sont plus importants que les services fournis.

À Thessalonique, j'ai relaté l'histoire du Welzijnszorg Kempen. La collaboration entre 27 CPAS de l'arrondissement de

Turnhout, en Campine, permet de joindre et de partager les moyens, les connaissances et les expériences des uns et des autres. De cette façon, les 27 partenaires peuvent mettre en place des soins à domicile plus accessibles et réactifs que s'ils agissaient séparément. Le Welzijnszorg Kempen tente de garder son service en gestion propre et sous son contrôle. En rejetant toute privatisation, le Welzijnszorg Kempen a aussi pu réagir plus rapidement pendant la pandémie. Le personnel propre pouvait répondre aux besoins les plus urgents en fonction de la situation. Par exemple, il a été possible de faire appel aux employés pour la confection de masques. Les administrations locales qui avaient externalisé les soins à domicile et leur personnel à des acteurs privés étaient quant à elles souvent moins flexibles, avaient moins de marge et de possibilités pour garantir la continuité du service. En cas d'urgence, pour le gouvernement comme pour les pouvoirs locaux, il est essentiel de pouvoir réagir rapidement. Lorsqu'on est dépendant de personnes qui ne pensent qu'à réaliser des profits, cela est bien plus difficile. Pendant la pandémie, le Welzijnszorg Kempen a su miser sur un bon dialogue social entre le management et les organisations syndicales concernant l'organisation du travail, dans les conditions les plus sûres possible. Cette forme de partenariat facilitait aussi une bonne approche de la situation d'urgence.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à différents défis et problématiques au niveau mondial. Les réponses à apporter doivent surtout prendre forme aux niveaux local et régional, avec le soutien appuyé des États. Cela implique que les administrations locales doivent à nouveau avoir tous les instruments nécessaires en leur possession pour mener une politique sociale et écologique qui se veuille ambitieuse. À cet égard, le fait que de plus en plus de villes et communes prennent conscience que la privatisation est une erreur redonne espoir. Elles reprennent l'organisation du service, l'infrastructure et le personnel en leur sein. Les résultats de ces « remunicipalisations », comme on les appelle, sont impressionnants. Les citoyens peuvent souvent bénéficier d'un service de meilleure qualité, plus efficace, plus abordable et même plus efficient du point de vue des coûts. Cette démarche est aussi souvent synonyme de progrès pour ces travailleurs. Après la faillite d'une entreprise privée de collecte des déchets en Norvège, les syndicalistes de Fagforbundet ont réussi, après avoir fait pression, à réinternaliser ces services auprès des 137 administrations locales. Le syndicat avait fortement impliqué les travailleurs concernés dans sa campagne et a su attirer de nouveaux affiliés. Mais ce n'est pas tout: grâce aux actions et au dialogue social, il a su obtenir de meilleures conditions de rémunération et de travail. De telles réussites sont encourageantes pour poursuivre notre combat contre la privatisation d'autres associations d'aide sociale comme Zorgbedrijf Antwerpen au niveau flamand. Le secteur des soins de santé a bien trop de valeur pour que nous le laissions tomber aux mains de groupes industriels ou de sociétés immobilières à but lucratif. Nous devons prendre soin de l'humain, pas des actionnaires.

**Dries GOEDERTIER**

**Conseiller – Service d'études de la CGSP-ACOD**

# CONGRÈS 2024

## CONGRÈS WALLON APPEL AUX CANDIDATURES

Tous les 4 ans, la CGSP, et donc le secteur Admi, procède au renouvellement de toutes ses instances par l'organisation de congrès statutaires.

Les différentes régionales vont tenir leur congrès dès le second semestre 2023. Le secteur wallon fera de même les 18 et 19 avril 2024. Et le congrès fédéral se tiendra les 16 et 17 mai 2024.

Les modalités d'appel à candidatures et de désignation aux différents mandats à pourvoir sont fixées aux articles 45 à 51 du nouvel ROI du Secteur wallon, qui a été validé lors du Congrès extraordinaire qui s'est tenu le 13 avril 2023. Conformément aux statuts, nous lançons la procédure d'appel aux candidatures aux mandats pour lesquelles le Congrès doit procéder à des élections.

Ceux-ci sont actuellement occupés par les Camarades suivants :

- Présidence wallonne et fédérale : Martine UGOLINI, régionale de Charleroi ;
- Secrétaire général wallon et fédéral : Olivier NYSSSEN, régionale de Liège ;
- Secrétaire général en charge des institutions publiques : André GILLES, interrégionale du Centre-Sud-Est ;
- Première Vice-Présidence : Céline NEUPREZ, interrégionale du Centre-Sud-Est ;
- Seconde Vice-Présidence : Sylvain MENTION, interrégionale de l'Ouest ;
- Délégué permanent police : Eddy QUAINO, régionale de Liège ;
- Commission comptable :
  - Marcel BOURGUIGNON, régionale de Charleroi ;
  - Jean-Pierre GOD, interrégionale du Centre-Sud-Est ;
  - Luc HAKIER, régionale de Liège ;
  - Patrick PETERS, interrégionale de l'Ouest.

Tous ces Camarades sont sortants et rééligibles. Si elle est réélue, la Présidente Martine UGOLINI, annonce qu'elle mettra fin à ses fonctions en cours de mandat. Il convient donc de déjà pourvoir lors du Congrès à son remplacement, qui sera effectif à la date de son départ.

Toute candidature doit respecter les conditions suivantes pour être valable :

- Être présenté par sa régionale et par le Secrétariat wallon pour le détaché police ;
- Compter au moins 5 ans d'affiliation dans une Section syndicale ;
- Être nommé à titre définitif ou disposer d'un contrat de

travail à durée indéterminée, dans une administration du Secteur, à l'exception des deux mandats des Secrétaires généraux qui doivent être nommés à titre définitif.

Les candidatures devront parvenir au Secrétariat de la CGSP Admi par le biais des quatre Régionales concernées avant le jeudi 10 février 2024 à l'attention d'Olivier NYSSSEN, Secrétaire général de la CGSP ADMI, 9-11 place Fontainas, à 1000 Bruxelles ou par mail à l'adresse suivante : olivier.nyssen@cgspaceod.be.

## CONGRÈS DE LA RÉGIONALE DE L'OUEST LE VENDREDI 19 JANVIER 2024

Appel pour les mandats de la Régionale de l'Ouest pour :

- Un Président
- Un Vice-président
- Un Secrétaire Interrégional
- Un Secrétaire Interrégional-Adjoint
- Trois vérificateurs aux comptes (1 par zone)

Appel pour présentation au congrès wallon :

- Un Vice-Président Wallon
- Un vérificateur aux comptes Wallon

Tous sortants et rééligibles - Appel du 17 novembre 2023 au 17 décembre 2023 inclus

### Appel pour les Responsables des Zones :

Centre : MORINA Calogero – sortant et rééligible  
Mons : DUFRASNE Laurent/RYBCZAK Stéphane – sortants et rééligibles  
Wapi : MENTION Sylvain – sortant et rééligible

### Appel du 20 octobre 2023 au 20 novembre 2023

Toutes les candidatures doivent être envoyées à : Laurent Dufrasne, Secrétaire interrégional CGSP-Admi Ouest ET Calogero Morina, Président interrégional CGSP-Admi Ouest - 18/20, rue Lamir – 7000 Mons.

## CONGRÈS DIVISION RÉGIONALE NAMUR-BRABANT WALLON

Le 26 janvier 2024 se tiendra le congrès de la division régionale de Namur-Brabant wallon du secteur Admi de la CGSP.

Un appel à candidatures est lancé pour les mandats suivants :

- Un Président de division régionale : poste vacant.
- Un Secrétaire de division régionale : poste vacant.
- Deux vice-présidents : Marco Reuter (ALR) et Stéphane Wilmotte (OIP) sortants.
- Deux vice-présidentes : Sandra Thirion (OIP) et Florence Lonnoy (ALR) sortantes et rééligibles.
- Trois vérificateurs aux comptes : Claude Pirotte, Stéphane Wilmotte sortants rééligibles et un mandat vacant.

Pour être recevables, les candidatures devront respecter les conditions prévues dans le règlement d'ordre intérieur (ROI) de la division régionale Namur-Brabant wallon. Les élections éventuelles se dérouleront conformément audit ROI.

Les candidatures doivent être adressées par courrier/mail pour le 30 septembre 2023 à Bertrand André, secrétaire interrégional, rue de l'Armée Grouchy 41 5000 Namur – bertrand.andre@cgsp.be.

## CONGRÈS CENTRE-SUD-EST

Le 02 février 2024 se tiendra le congrès de l'interrégionale du Centre Sud Est du secteur Admi de la CGSP.

Un appel à candidature est lancé pour les mandats suivants :

- Un Président : André Gilles sortant et rééligible.
- Un Secrétaire interrégional : Bertrand André sortant et rééligible.
- Trois vérificateurs aux comptes : Sandra Thirion, Jean-pierre God et Stéphan Cormanne sortants et rééligibles.

Pour être recevables, les candidatures devront respecter les conditions prévues dans le règlement d'ordre intérieur (ROI) de l'interrégionale du Centre-Sud EST. Les élections éventuelles se dérouleront conformément audit ROI.

Les candidatures doivent être adressées par courrier/mail pour le 30 septembre 2023 à André Gilles, Président, rue de l'Armée Grouchy 41 5000 Namur – andre.gilles@cgsp.be.

## RÉGIONALE DE HUY

Appel à candidat·e·s pour le poste de Secrétaire de division régional·e (Pauline Horinque sortante et non rééligible). Renseignements et candidatures auprès de : pauline.horinque@cgspacod.be

ATTENTION : Les candidatures doivent être transmises au plus tard le 22 septembre 2023.

## RÉGIONALE DE LIÈGE

Appel à candidature

Le 1er avril 2024, le mandat de Secrétaire régional de la Régionale Admi de Liège sera vacant.

Conformément aux statuts, nous lançons la procédure d'appel à candidature à ce mandat pour laquelle le Congrès de Liège devra se prononcer.

Pour être valable, la candidature doit respecter les conditions suivantes :

- Être agent nommé à titre définitif ou sous contrat de travail à durée indéterminée.
- Être affilié au secteur depuis au moins 5 ans.
- Être présenté par sa section.

Les candidatures doivent parvenir par courrier au Président de la régionale :

Camarade Olivier NYSSSEN

Président de la Régionale

Place Saint-Paul, 7a

4000 Liège

Ou par courriel à l'adresse suivante :

olivier.nyssen@cgspacod.be avant le 28 septembre 2023 à midi.

Dans tous les cas, les candidatures feront l'objet d'un accusé de réception de la part du Président.

## POUR LE CONGRÈS STATUTAIRE 2024 DE LA RÉGIONALE DE CHARLEROI

Appels à candidatures pour les mandats ci-dessous :

Le bureau :

- Présidente : MIGNON Fabienne sortante et rééligible.
- Vice-président : FRANCOIS Patrick sortant et rééligible.
- Vice-présidente : VYDELINGUM Sara sortante et rééligible.
- Secrétaire régional : BARBION Philippe sortant et rééligible.

Trois vérificateurs aux comptes :

- DEKOKER Josiane sortante et rééligible
- VANDEBECK André sortant et rééligible
- ZANATTA Yves sortant et rééligible

Concernant le bureau pour être recevable, les candidatures doivent respecter :

- Le ROI du secteur wallon ;
- Les conditions du ROI d'élection régionale ;
- Être présenté par sa section.

Les candidatures doivent être rentrées avant le 31 octobre 2023 à 12H00 au plus tard avec accusé de réception à l'attention de DEMUER Fabian via le mail :

fabian.DEMUER@cgspacod.be

ou par courrier postal cachet de la poste faisant foi,

au 42 rue de Montigny

6000 Charleroi.

## FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE

### COMITÉ B

## L'OCTROI DES CHÈQUES-REPAS NOUS LAISSE UN GOÛT AMER ET INDIGESTE CONCERNANT LE PRÉACCORD SECTORIEL

*L'octroi des chèques-repas n'était pas une priorité pour la CGSP.*

Soucieuse de demander des avancées structurelles qui ont véritablement un impact sur nos salaires et nos pensions, nous vous avons demandé votre avis pour arriver à la conclusion d'un protocole d'accord avec remarques **sur l'arrêté royal relatif à l'octroi de chèques-repas aux membres du personnel de la fonction publique fédérale administrative.**

Nous ne dirons pas qu'il y a « à boire et à manger » concernant cet accord mais, « faute de grives, on mange des merles ».

#### Voici les remarques de la CGSP :

- **La CGSP** regrette que l'Autorité ait fait le choix, parmi les différents points repris dans le volet pécuniaire du préaccord social conclu le 30 juin 2022, de ne concrétiser que celui relatif aux chèques-repas. Alors que les deux autres points (revalorisation des traitements et augmentation de l'allocation de fin d'année) visaient l'ensemble du personnel de la fonction publique fédérale, l'octroi des chèques-repas est quant à lui plus restrictif (pas pour les membres du personnel bénéficiant d'une indemnité forfaitaire de séjour mensuelle par exemple).
- **La CGSP** regrette qu'alors même que l'Autorité se retranche derrière le principe d'équité, en justifiant la fixation du montant du chèque-repas à 6 € par le fait que ce montant est ainsi identique à celui octroyé aux militaires et aux policiers, elle ne pousse pas l'équité plus loin en reprenant certaines dispositions (règle de

cumul d'une indemnité et d'un chèque-repas) pourtant prévues pour les militaires et les policiers.

- **La CGSP** regrette que l'Autorité n'applique pas la nouvelle interprétation de l'ONSS en ce qui concerne l'attribution conjointe d'indemnités forfaitaires et de chèques-repas, de la même manière qu'elle l'a fait pour les militaires.
- Alors même que la **CGSP** avait clairement exposé ses inquiétudes quant à l'avenir des restaurants d'entreprise, l'Autorité n'a pas pu fournir d'explication claire quant au sort réservé à ces restaurants, que ce soit au niveau du personnel actuellement occupé par ceux-ci ou en ce qui concerne la pérennité de leur exploitation.
- La suppression des indemnités de séjour **journalières** ne peut pas avoir pour conséquence de transformer les membres du personnel en « agents volants » à moindre coût. Dans le cas où un membre du personnel, en raison des exigences de service, est amené à exercer sa fonction régulièrement en un endroit autre que sa résidence administrative et en télétravail, la possibilité de lui allouer des indemnités forfaitaires mensuelles **doit** être examinée et mise en œuvre.

Voilà camarades, nous sommes bien conscients que cet accord ne contente pas tout le monde et nous sommes aussi déçus du sort (funeste) réservé au préaccord sectoriel. La CGSP continuera d'insister pour que nos priorités (voir point 1) soient prises en compte.

## DE CONTRACTUEL À STATUTAIRE, UN PAS DANS LA BONNE DIRECTION

**La CGSP** a toujours défendu le principe du recrutement statutaire (l'engagement contractuel étant une exception limitée à certaines hypothèses) et ce malgré les dérives auxquelles nous avons été confrontés ces dernières années, tant dans la pratique que dans les projets qui nous ont été soumis. En effet, nous ne comptons plus les projets qui visaient à faciliter l'engagement de contractuels au détriment du recrutement statutaire (extension des catégories permettant l'engagement de contractuels pour des tâches soi-disant « auxiliaires ou spécifiques », dérogation à la condition d'être lauréat d'une sélection comparative pour occuper un emploi

contractuel, ...). L'avenir des services publics semblait donc sombrer vers une contractualisation à l'extrême.

Quelle ne fut pas notre surprise de découvrir que le Cabinet De Sutter avait enfin répondu à une de nos principales revendications : **faciliter la statutarisation du personnel contractuel.** Le projet qui a été soumis au Comité B prévoit une série de **conditions cumulatives** afin de préserver l'équilibre juridique entre cette volonté de statutariser le personnel contractuel et les principes d'égalité et de non-discrimination.

Si le membre du personnel **répond à l'ensemble des conditions ci-dessous, il ne devra présenter que la dernière série<sup>1</sup> d'épreuves (bien souvent un entretien) d'une sélection comparative à laquelle il est inscrit.** Pour bénéficier de ces dispenses, le membre du personnel contractuel :

- **doit s'inscrire à une sélection comparative au sein du même service public**, pour une fonction de la même classe ou grade dont toutes les compétences sont identiques à celle pour laquelle il a été engagé comme contractuel ;
- **doit avoir été engagé sur base d'une sélection comparative, un test de sélection contractuelle ou le premier module d'une sélection comparative ;**
- **doit avoir été engagé dans les liens d'un contrat de travail à temps plein depuis au moins trois ans** (ou au prorata s'il a été engagé avec un contrat à temps partiel) ;
- **ne doit pas avoir obtenu une mention « insuffisant » lors de ses deux dernières évaluations.**

**Ne bénéficient donc pas de ce système** les personnes engagées sur base d'une convention premier emploi, de même que les contractuels relevant du SPF Justice et

du SPF Intérieur qui exercent certaines fonctions et qui ont été engagés sans devoir répondre à l'ensemble des conditions reprises dans l'arrêté royal du 25 avril 2005 fixant les conditions d'engagement par contrat de travail dans certains services publics.

En ce qui concerne les conventions premier emploi, il n'y a pas de sélection comparative prévue (ils sont exclus de l'AR du 25/04/2005), quant aux autres, ils ont été engagés sur base d'une sélection qui n'est pas une sélection comparative.

On peut cependant regretter que l'Autorité n'ait pas prévu, pour nos contractuels, la possibilité d'obtenir un congé leur permettant d'accomplir leur période de stage.

La **CGSP** a remis un protocole d'accord (avec remarques) sur ce projet d'arrêté royal.

Prenez soin de vous, camarades !

**G. WALLEZ, JF. LEMAIRE, D. LAMBOTTE**

1. Sauf si le règlement de sélection prévoit un nombre fixe de candidats admis à cette dernière épreuve. Dans cette hypothèse, un test sera organisé entre les lauréats des premières épreuves et les dispensés de ces épreuves pour déterminer ceux qui seront admis à cette dernière épreuve.

## SPF FINANCES

### DOSSIERS SUR LA TABLE À LA RENTRÉE

#### - Allocation transitoire « sac à dos »

En 2013, la CGSP Finances a remis un désaccord sur l'arrêté ministériel du 13 décembre 2013 relatif à l'octroi d'allocations, par mesure transitoire à certains agents du SPF Finances.

Ce texte abroge les arrêtés qui prévoyaient l'octroi de certaines indemnités dont celle pour frais de séjour et de tournée et instaure, à titre transitoire (10 ans à partir du 1er janvier 2014), une allocation aux agents qui avaient droit à ces indemnités, sous certaines conditions.

À quelques mois de la fin de la période transitoire, malgré le désaccord unanime des organisations représentatives, les nombreuses remarques émises lors du Comité de Secteur II en 2013, la publication de l'arrêté royal du 13 juillet 2017 fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale (qui permet - lorsque la nature même de la fonction du membre du personnel implique des prestations régulières à l'extérieur de la résidence administrative - au fonctionnaire dirigeant ou son délégué d'octroyer une indemnité forfaitaire mensuelle équivalant à un certain nombre de fois l'indemnité journalière) et les nombreuses évocations de ce dossier, aucun texte n'a été soumis à la négociation syndicale.

Comme demandé par la CGSP, ce point sera examiné lors du premier Comité de secteur II de la rentrée.

#### - Chèques-repas – Conséquences pour le personnel du SPF Finances : rationalisation de FedoRest et suppression de l'indemnité journalière pour frais de séjour

Le gouvernement fédéral a décidé d'octroyer à partir du 1er janvier 2024 des chèques-repas dont le financement sera assuré, notamment par la rationalisation de FedoRest et la suppression de l'indemnité journalière pour frais de séjour en Belgique.

Si le personnel de FedoRest devrait pouvoir conserver son emploi, beaucoup d'incertitudes demeurent sur les conditions de travail et le service offert à l'avenir aux clients. La CGSP reste vigilante et suit ce dossier de près.

Quant aux frais de séjour forfaitaires et la possibilité de les octroyer à d'autres fonctions, comme demandé par la CGSP, le Comité de Secteur II (Finances) de la rentrée se penchera sur cette actualité.

La CGSP a, par ailleurs, rappelé l'absence de Règlement de travail et la nécessité d'adapter le Règlement organique.

**JF. LEMAIRE, AF. ENSAY, F. CHARLIER**

## FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

### SECTEUR IX PAPO – PATO – PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER DES ÉCOLES LE GOUVERNEMENT RECULE FACE À LA MOBILISATION DES PAPO

L'année passée, le Gouvernement n'avait d'autre choix que de diminuer de quelques 30 millions d'euros la dotation de notre Pouvoir organisateur la Fédération Wallonie Bruxelles - Enseignement à la suite de la décision adoptée par la Cour Constitutionnelle car le SEGEC (Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique) avançait que notre Pouvoir organisateur était financé à 100% tandis que les autres pouvoirs organisateurs l'étaient à hauteur de 70%. Il faut pourtant reconnaître que la FWB-E n'a aucun autre moyen de financement que celui de la dotation alors que les autres réseaux puisent sans scrupule directement dans le portefeuille des parents d'élèves et perçoivent du mécénat. Ces méthodes sont formellement proscrites à la FWB-E !

Il n'empêche que, depuis ce 1er janvier 2023, ce sont 3 millions d'euros par an qui sont retirés de la cassette de FWB-E et ce jusque 2032.

Et ce n'est pas tout ! Le Gouvernement prétend que le membre du personnel ouvrier définitif coûte à la Communauté française bien plus cher que le montant forfaitaire déduit de la dotation de fonctionnement de l'établissement dans lequel l'ouvrier nommé est affecté. C'est pourtant l'inverse qui se produit pour la grande majorité des membres du personnel ouvrier définitif ! Rappelons

que 80% de ces personnels PAPO sont engagés dans les plus petites fonctions de recrutement avec les barèmes les plus faibles, soit bien inférieur à ce montant forfaitaire.

La demande de la CGSP de respecter le délai de la négociation et notre bras de fer ponctué par votre mobilisation, notamment celle du 28 juin devant le siège du Gouvernement à Bruxelles, ont porté leurs fruits. On a retiré du texte original la liquidation des traitements des ouvriers définitifs par les établissements eux-mêmes. Le personnel ouvrier définitif continuera à être rémunéré directement par la Communauté française. Pendant que le « phasing out » produira ses effets, nous nous retrouverons autour de la table en 2030 afin de réactualiser les calculs de différences réelle et forfaitaire afin de vérifier la thèse qui nous a été avancée en mai 2023 !

Que nos Ministres se rassurent, nous ne baisserons pas les bras et notre combat continuera pour contrer ces inégalités de traitement des membres du personnel. Rendez-vous dès la rentrée.

Merci et prenez soin de vous camarades !

**G. WALLEZ, M. BALDAN, N. EL KHATTABI.**

## IRB – INTERRÉGIONALE DE BRUXELLES APPEL À CANDIDATURES

*Le Congrès AMiO IRB aura lieu le 18 et 19 mars 2024*

Dans ce contexte, un appel à candidatures est lancé ce jour pour les mandats ci-dessous. Les candidatures doivent être rentrées, conformément aux statuts de la CGSP et au ROI de l'AMiO-IRB. Elles doivent être déposées à Jean-Yves Marchal, Président AMiO-IRB, jean-yves.marchal@cgspacod.be pour le 30 septembre 2023 à 12 heures au plus tard.

#### Mandats à pourvoir

- D'un(e) Président(e) de AMiO-IRB (FR) :  
Jean-Yves MARCHAL est sortant et rééligible.
- D'un(e) Président de AMiO-IRB (NL) :  
Mario TACK est sortant.
- D'un(e) Secrétaire fédéral(e) (FR) de AMiO-IRB :  
Valérie DEMEULEMEESTER est sortante et rééligible.
- D'un(e) Secrétaire fédéral(e) (NL) de AMiO-IRB :  
Kurt SISSAU est sortant et rééligible.

- D'un(e) Secrétaire régional(e) (FR) non permanent(e) :  
Laurent LARDINOIS est sortant et rééligible.
- D'un(e) Secrétaire régional(e) (NL) non permanent(e) :  
Luc MARTONY est sortant et rééligible.
- D'un(e) Président(e) (FR) fédéral(e) AMiO :  
Anne- Marie VANHOOREN est sortante.

#### De quatre vérificateurs (m/f) aux comptes de l'AMiO-IRB (2 néerlandophones et 2 francophones) :

- Olivier VAN GOMPEN (FR) est sortant et rééligible.
- Laurent SPRUYT (FR) est sortant.
- Marc SMEKENS (NL) est sortant et rééligible.
- Tamara DE NEUTER (NL) est sortante.

Un(e) vérificateur(-trice) aux comptes du Secteur fédéral AMiO : Olivier VAN GOMPEN est sortant et rééligible.

**K. SISSAU**

## CONGRÈS 2024

Comme annoncé dans la dernière Tribune, le Congrès de l'IRW Ministères aura lieu les 25 et 26 avril 2024. Le thème du Congrès sera : *Quelle Fonction publique pour quel Etat ?*

Suite à l'appel à candidatures paru dans la dernière Tribune, nous avons reçu les candidatures suivantes :

- Secrétaire permanent IRW Ministères : Stéphane JAUMONET (Namur) ;
  - Secrétaire fédéral IRW Ministères coordinateur AMiO : Gregory WALLEZ (WaPi) ;
  - Secrétaire fédéral IRW Ministères : Jean-François LEMAIRE (Liège) ;
  - Président IRW Ministères : Fabrice DUPONT (Charleroi) ;
  - Vice-Présidente IRW Ministères : Atika RATIB (Mons) ;
  - Vice-Présidente IRW Ministères : Julie DESCAMPS (Centre) ;
  - Vérificatrice aux Comptes IRW Ministères : Cathy LETOT (Charleroi) ;
  - Vérificateur aux Comptes IRW Ministères : Jean-Marie LIZIN (Huy) ;
  - Vérificateur aux Comptes IRW Ministères : Yvan DUEZ (Mons) ;
  - Vérificateur aux Comptes AMIO : Claude MENGEOT (Namur).
- 15 décembre 2023, Régionale du Luxembourg, Catherine MALHERBE, Secrétaire régionale : catherine.malherbe@cgsp.be;
  - 11 janvier 2024, Régionale du Centre, Eddy TAMISSET, Secrétaire régional : eddy.tamiset@cgsp.be;
  - 17 janvier 2024 : Régionale de Verviers, Patricia PLUMACKER, Secrétaire régionale : patricia.plumacker@cgsp.be;
  - 31 janvier 2024 : Régionale de Welkenraedt, Frédéric GUIOT, Secrétaire régional : frederic.guiot@cgsp.be;
  - 2 février 2024 : Régionale de Charleroi, Carole PEROMET, Secrétaire régionale : carole.peromet@cgsp.be;
  - 9 février 2024 : Régionale de Namur, Maria BONGIOVANNI, Secrétaire régionale : maria.bongiovanni@cgsp.be;
  - 16 février 2024 : Régionale de Huy, Monique DUBOIS, Secrétaire régionale : monique.dubois@cgsp.be;
  - 23 février 2024, régionale de Liège, Jean-Paul DISLINS, Secrétaire régional de transition : jean-paul.dislins@cgsp.be.

Le thème du Congrès sera : « Quelle Fonction publique pour quel Etat ? »

Les Congrès des régionales, en plus de réélire leurs instances, travailleront sur ce thème.

Si vous désirez être candidat à une fonction ou/et candidat délégué ou/et participer aux ateliers régionaux discutant du thème du Congrès, prenez contact avec votre Secrétaire régional qui vous informera des procédures à suivre.

Cet avis lance donc officiellement l'appel à candidature pour les Congrès régionaux. Contactez votre Secrétaire régional pour connaître les dates limites des appels à candidature.

Les Congrès régionaux se tiendront les:

- 1er décembre 2023, Régionale WaPi, Laurent WAGON, Secrétaire régional : laurent.wagon@cgsp.be;
- 8 décembre 2023, Régionale de Mons, Olivier PIRRO, Secrétaire régional : olivier.pirro@cgsp.be;

### S. JAUMONET Secrétaire IRW Ministères



Suivez les actualités de l'IRW Ministères sur la page Facebook : CGSP Ministères





## MOT DU PRÉSIDENT

### SNCB : EN ROUTE VERS MIEUX ?



Nous partageons cette volonté de faire des chemins de fer la colonne vertébrale de la mobilité de demain.

Toutefois, afin de pouvoir atteindre cette ambition, la CGSP Cheminots a toujours insisté, notamment lors des discussions liées à l'accord social 2022-2024, pour que la situation actuelle soit stabilisée et consolidée sur le plan opérationnel.

Cette réalité passe par la concrétisation des recrutements indispensables à cette amélioration opérationnelle.

Le nouveau plan de transport prévoit une augmentation de l'offre d'ici 2026 de 2000 trains par semaine, soit 8000 trains par mois.

Aujourd'hui, cet objectif n'est pas réalisable !

La ponctualité est en berne et se situe, sur la base des derniers chiffres connus, aux alentours des 86 %. En janvier, elle était à 89 % et l'objectif pour 2032 est fixé à 91 % !

De surcroît, le nombre de trains supprimés reste constant, entre 3000 et 3500 par mois, alors que 3700 trains parcourent le réseau SNCB chaque jour.

Ces suppressions de trains représentent plus de 3 % de l'offre de service public qui n'est pas exécutée chaque mois.

Les causes sont multifactorielles mais nous observons que, dans plus de 15 % des cas, c'est en raison d'un manque de personnel. C'est trois fois plus qu'il y a un an.

Malgré cette dégradation du service public, la SNCB multiplie les réorganisations internes sans que nous ne puissions en mesurer la plus-value opérationnelle. Leurs origines sont uniquement guidées par des objectifs budgétaires liés à la hausse de productivité.

Au sujet de la situation du personnel d'accompagnement et de Securail, nous sommes contraints d'acter les décisions discrétionnaires de la SNCB relatives à l'implé-

mentation, entre autres, du principe du « No Cash », à l'affectation des tâches de contrôles à bord par les agents Securail ou à l'éventualité de la suppression des brigades TICO (Ticket Control).

Dans le cadre du dossier « présence en gares », nous avons accepté de participer aux discussions liées aux différentes modalités de sa mise en œuvre. Toutefois, dès que nous intervenons afin que ce projet intègre également nos préoccupations, notamment celles liées à l'emploi statutaire, la SNCB refuse, unilatéralement, que cet aspect important soit abordé.

Or, cette réorganisation dont nous partageons l'objectif du maintien de cheminots en gare afin de garantir la qualité du service public, va induire une polyvalence, une mobilité accrue des agents et une hausse de productivité qui requièrent une concertation paritaire.

Aujourd'hui, nous devons déplorer et regretter la détérioration actuelle de la qualité du dialogue social au sein des Chemins de fer belges.

Au cours des dernières semaines, les prises de position de la SNCB se fondent davantage sur des décisions unilatérales, que sur les principes qui régissent la concertation sociale.

Dans de telles conditions, l'effervescence sur le terrain est hautement perceptible et le mécontentement des cheminots grimpe chaque jour davantage.

Dès lors, la CGSP Cheminots considère que certaines limites ont été franchies et demande que toutes les initiatives soient prises afin de faire respecter la bonne gouvernance sociale au sein des chemins de fer belges.

Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre !

Nous insistons sur le caractère ultime de notre démarche, la balle est désormais dans le camp de la SNCB.

Dans le cas contraire, la CGSP Cheminots prévient que le rail belge sera sous haute tension sociale dès la rentrée.

**Pierre LEJEUNE**  
Président

## INTERSYNDICALE CENTRE - CHARLEROI

- **Le secteur de la CGSP Cheminots Charleroi organise son congrès statutaire le samedi 7 octobre 2023** à 9h30 au siège de la régionale (42 rue de Montigny, 6000 Charleroi).

**Début du mandat statutaire du camarade Coppée Jonathan** à la suite de son élection le 27 avril 2023 au poste de Secrétaire Permanent de la Régionale CGSP Cheminots Charleroi.

Il est fait appel aux candidatures pour :

**- les mandats de Présidents de section.**

Section de Charleroi/Sambre et Meuse.  
Section de Châtelet/Tamines.  
Section de Bascoup/Luttre.  
Section de Charleroi Sud Quai.

**- les mandats de Secrétaires de section.**

Section de Charleroi/Sambre et Meuse.  
Section de Châtelet/Tamines.  
Section de Bascoup/Luttre.  
Section de Charleroi Sud Quai.

**- les trois mandats de Vérificateurs aux comptes.**

Les titulaires actuels à l'ensemble de ces mandats sont sortants et rééligibles pour autant qu'ils remplissent les conditions d'éligibilité conformément au Règlement d'ordre intérieur du secteur Cheminots de l'intersyndicale Centre - Charleroi, les nouvelles candidatures devront également respecter ce ROI qui est disponible à la régionale.

Les candidatures doivent être envoyées au Camarade Bertrand Chauvenne [bertrand.chauvenne@cgspaceod.be](mailto:bertrand.chauvenne@cgspaceod.be) pour le 15 septembre 2023 à 12h00 au plus tard.

- **Le secteur de la CGSP Cheminots Centre organise son congrès statutaire le samedi 18 novembre 2023** à 9h30 au siège de la régionale (7, rue du temple, 7100 La Louvière).

Il est fait appel aux candidatures pour :

**- le mandat de Secrétaire permanent occupé par le camarade Chauvenne Bertrand.**

**- les mandats de Présidents de section.**

Section La Louvière/Manage  
Section Braine-le-Comte/Clabecq

**- les mandats de Secrétaires de section.**

Section La Louvière/Manage  
Section Braine-le-Comte/Clabecq

**- les trois mandats de Vérificateurs aux comptes.**

Les titulaires actuels à l'ensemble de ces mandats sont sortants et rééligibles pour autant qu'ils remplissent les conditions d'éligibilité conformément au Règlement d'ordre intérieur du secteur Cheminots de l'intersyndicale Centre - Charleroi, les nouvelles candidatures devront également respecter ce ROI qui est disponible à la régionale.

Les candidatures doivent être envoyées au Camarade Président de la régionale du centre, Sédrich Slagmeulder [sedrich.slagmeulder@belgiantrain.be](mailto:sedrich.slagmeulder@belgiantrain.be) pour le 29 septembre 2023 à 12h00 au plus tard.

Les secrétaires permanents :

**Jonathan COPPÉE**  
**Bertrand CHAUVENNE**

## RÉGIONALE DU HAINAUT OCCIDENTAL

**Le secteur Cheminots de la CGSP Cheminots du Hainaut Occidental organisera son congrès statutaire au siège de la régionale (Place Verte 15, 7500 Tournai), le samedi 6 janvier 2024 à 9h30.**

Il est fait appel à candidatures pour :

Le mandat de secrétaire permanent occupé par Jeff Boulanger, sortant et rééligible.

Les camarades candidats doivent remplir les conditions d'éligibilité décrites conformément au règlement d'ordre

intérieur du secteur Cheminots de la régionale du Hainaut Occidental et doivent envoyer leur candidature pour le samedi 29 septembre 2023, midi au plus tard, au secrétaire du secteur Cheminots :

Manu Cauchies,  
Place Verte 15,  
7500 Tournai.

**Jeff BOULANGER**  
**Secrétaire permanent CGSP Cheminots HO**

# RÉGIONALE DE LVHW

## Congrès régional statutaire du secteur Cheminots de la CGSP

**Le vendredi 24 novembre 2023, à 9h30**

CGSP Verviers, Place Verte 12 à 4800 Verviers

### APPEL AUX CANDIDATURES

Conformément à notre Règlement d'ordre intérieur (ROI), il convient de renouveler nos instances lors de notre congrès régional sectoriel.

Les candidatures doivent parvenir en mains propres, à un président de section ou aux secrétaires permanents, pour le vendredi 15 septembre 2023 à midi au plus tard. Un reçu daté et signé fera foi.

#### Secrétariat permanent:

Élection de 2 secrétaires permanents.

Les secrétaires permanents sont sortants et rééligibles conformément au ROI.

La candidature de Secrétaire permanent est soumise à la signature impérative et préalable du document « modèle A » (art.49bis CGSP National).

Ce document touchant à la responsabilité comptable est visible au siège de la Régionale pendant les heures prévues. Les candidats sont donc priés de prendre rendez-vous avec un responsable régional pour signer ce type de document, avant le 15 septembre 2023 à midi, sous peine de nullité de la candidature

#### Le Bureau régional de section de Liège – Huy:

Élection de 30 membres actifs non permanents, de délégués représentant les pensionnés, d'un membre de la sous-section de Huy, d'un membre jeune de moins de 35 ans et d'au moins un membre de sexe opposé.

Les membres sont sortants et rééligibles conformément au ROI

Les mandats des pensionnés sont octroyés conformément au ROI des pensionnés

#### Le Bureau régional de section de Welkenraedt:

Élection de 12 membres actifs non permanents, de délégués représentant les pensionnés, d'un membre jeune de moins de 35 ans et d'au moins un membre de sexe opposé. Les membres actifs sont sortants et rééligibles conformément au ROI

Les mandats des pensionnés sont octroyés conformément au ROI des pensionnés

#### Le Bureau régional de la section de Verviers:

Élection de 12 membres actifs non permanents, de délégués représentant les pensionnés, de deux membres des sous-sections de Gouvy et Trois-Ponts, d'un membre jeune de moins de 35 ans et d'au moins un membre de sexe opposé.

Les membres actifs sont sortants et rééligibles conformément au ROI

Les mandats des pensionnés sont octroyés conformément au ROI des pensionnés

#### Vérificateurs aux comptes:

Élection des vérificateurs aux comptes pour la régionale de LVHW.

Les vérificateurs sont sortants et rééligibles conformément au ROI

La candidature de vérificateur aux comptes est soumise à la signature impérative et préalable du document « modèle B » (art.49bis CGSP National).

Ce document touchant à la responsabilité comptable est visible au siège de la Régionale pendant les heures prévues de permanence. Les candidats sont donc priés de prendre rendez-vous avec un responsable régional pour signer ce type de document, avant le 15 septembre à midi, sous peine de nullité de la candidature.

**Les présidents, Pascal SECRETIN, Frédéric NOËL & Jean LAMAILLE**

**Les secrétaires permanents, Laurent BROCK & Anthony SIGNORINO-GELO**



## RÉGIONALE DE CHARLEROI

**Le Comité des Pensionnés CGSP Cheminots de la Régionale de Charleroi organise un dîner**

Le mardi 12 décembre 2023 à 12h.  
Rue de Montigny, 42 – 6000 CHARLEROI – SALLE 1.

P.A.F. : 20€ par personne pour les Cheminots et leur compagne ou compagnon, à payer à l'inscription sur le numéro de compte bancaire :  
BE92 0682 1784 2223 – CGSP CHEMINOTS  
paiement et inscription à confirmer auprès de Jessica  
Tél. : 071/797111.

Communication lors du paiement: « Repas Pensionnés Cheminots 12/12 » et indiquer le nombre de personnes.

Renseignements relatifs au paiement auprès d'Alphonse VANDEN BROECK au 0495 34 09 28.

Menu: Apéritif – Repas (non encore connu) – Dessert et café.

Renseignements relatifs au menu auprès de :  
Bruno VATRIN au 0496 40 27 84.

ATTENTION ! Nous n'acceptons que les 90 premiers inscrits. Date limite d'inscription: le vendredi 17 novembre 2023.

**Le Président, Bruno VATRIN**  
**Le Secrétaire, Baudry WITZ**

## RÉGIONALE DE MONS

**L'Amicale « pensionnés et prépensionnés cheminots » de la régionale de Mons organise vendredi 10 novembre 2023 à 12h00 son traditionnel « repas des anciens »** qui aura lieu à la salle CARDI Place de Cuesmes n°10 à 7033 Cuesmes (parking aisé sur la Place).

Le Camarade Arnaud DECOUX, Secrétaire national, ayant en charge les pensions et œuvres sociales sera présent et nous fera brièvement le point sur les sujets d'actualité.

Au menu, fraîcheur et qualité :  
- Apéritif fraîcheur et 3 toasts P/P  
- Deux buffets, un pour les entrées (Poissons et Charcuteries), un second pour les plats (Porcelet ibérique moutarde à l'ancienne et magret de canard inspiration Calvados)  
- Café-dessert

Apéritif compris et boissons à volonté jusqu'au dessert

Participation aux frais: 45€ par personne à verser sur le compte : BE85 0019 2997 0806.  
AU PLUS TARD POUR LE 01/11/2022.

Ce repas festif sera clôturé par une tombola.

Les participants se verront offrir la traditionnelle cognolle boraine.

Sur commande uniquement, possibilité d'achat de cougnolles et de pagnons borains au prix de 7€ pièce.

Inscriptions, réservations et commande pagnons et cougnolles :  
Françoise ROUSSEAU : 065/34.90.07 ou 0486 487 880  
Jean-Claude DUFRASNE : 065/67.92.37 ou 0479 429 516  
ou par mail à l'adresse suivante : [jc.dufラスne00@gmail.com](mailto:jc.dufラスne00@gmail.com)

Le nombre de places est limité aux 40 premiers inscrits

## LA MAISON DES CHEMINOTS ET P.T.T. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Place Charles II, 23 - 6000 - Charleroi  
TVA BE 0401.523.679 - RPM Hainaut - Division Charleroi

**Assemblée générale des coopérateurs au siège social, place Charles II, 23 6000 Charleroi le vendredi 6 octobre 2023 à 17h15.**

**Ordre du jour :**

1. Lecture et approbation du PV de l'assemblée générale du 7 juin 2023.

2. Décision de mettre fin aux mandats de l'ensemble des administrateurs; décharge.

3. Nomination des administrateurs de la société coopérative.

4. Aménagement de la salle arrière.

5. Changement d'adresse du siège social de la S.C

6. Divers.



## MOT DU PRÉSIDENT

# SYNDICALISME DE COLLABORATION OU SYNDICALISME DE COMBAT ?

La lutte syndicale est souvent la cible de nombreuses critiques. De nombreuses actions syndicales, grèves ou manifestations ont eu lieu sans effet majeur sur la politique gouvernementale. Occuper la rue, n'est-ce pas devenu contre-productif ? Mais l'efficacité ne se mesure pas toujours à des résultats tangibles et immédiats après chaque mobilisation, l'action syndicale s'inscrit principalement sur le long terme.

Les syndicats constituent un contre-pouvoir. Dans l'enseignement, le véritable pouvoir est entre les mains du gouvernement et des pouvoirs organisateurs. L'objectif de la mobilisation syndicale n'est pas systématiquement de modifier les mesures décidées, mais d'ouvrir des marges de négociation dans la concertation.

Pour la CGSP Enseignement, contrairement à d'autres, un syndicat n'est pas une organisation intégrée au système politique. Son rôle ne consiste pas à faire admettre aux travailleurs les décisions du pouvoir et à exercer, au besoin, des missions de surveillance ou d'encadrement.

Le cœur de l'action syndicale doit être la défense des intérêts des membres des personnels, la représentation de ces derniers auprès des organes paritaires, la participation au dialogue social et aux négociations collectives (salaires, conditions de travail, modifications des structures de l'enseignement...).

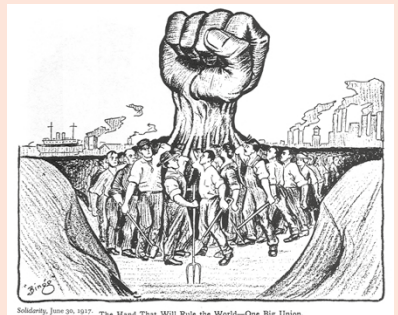
Les syndicats de l'enseignement peuvent aussi être consultés par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles lors de la préparation de réformes liées à notre système scolaire. Leur positionnement (favorable ou non) peut exercer une influence sur la poursuite de ces réformes. Cela aurait pu – aurait dû – être le rôle du Comité de concertation du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Malheureusement, par le passé, le devoir de confidentialité imposé lors de ces réunions a empêché toute consultation de nos affiliés. Par souci de transparence, la CGSP Enseignement a décidé depuis plus de deux ans de ne plus respecter cette prescription ! Cependant, le rythme des réformes et des réunions du comité de concertation est en contradiction avec le fonctionnement démocratique qu'exige une organisation syndicale digne de ce nom. Le monde politique utilise ce comité de concertation pour prétendre que les organisations syndicales, et par

conséquent les travailleurs, ont été consultées. Mais qui a réellement été consulté ? Un président ou un secrétaire général qui souvent découvre le texte d'une réforme deux jours avant la réunion et doit donner un avis basé uniquement sur son expérience personnelle.

Enfin, si parfois, nous avons disposé du temps nécessaire à la consultation, nous avons été écoutés mais très peu entendus. L'avant-projet de décret « relatif au soutien, au développement des compétences professionnelles et à l'évaluation des personnels de l'enseignement » en est un bel exemple. Nous demandions qu'en période de pénurie et pour ne pas accroître la pression exercée sur les personnels, le texte proposé déconnecte clairement la partie aide et formation des enseignants de la partie « évaluations-sanctions » par ailleurs déjà présente dans tous les statuts au travers des sanctions disciplinaires. La seule réponse apportée par le gouvernement ? Un report de deux ans de la deuxième partie, ce qui évidemment ne change fondamentalement rien au texte !

La CGSP Enseignement est un syndicat qui se bat aux côtés de ses militants pour améliorer leurs conditions de travail et leur permettre d'évoluer dans un système éducatif moins inégalitaire et plus inclusif. Elle ne tombera pas dans le piège d'une vision consensuelle de l'univers scolaire imposée par un Pacte d'excellence pour lequel notre organisation syndicale avait marqué, dès sa mise en place, la plus grande méfiance. Le partenariat n'est pas un acquis mais une construction permanente ; l'accord général sur quelques grands principes n'excluant pas les conflits.



Alors que le Pacte prend un nouveau cap désastreux, les organisations syndicales devront se poser la question : quel rôle veulent-elles remplir dans la suite des discussions ? Consultation constructive ou participation aveugle ? Pour la CGSP Enseignement, la réponse est claire :

**La collaboration n'a jamais fait partie de l'ADN de la FGTB.**

# SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE DANS L'ENSEIGNEMENT: PAS AU DÉTRIMENT DES DROITS DES TRAVAILLEURS !

*Depuis plusieurs années, la digitalisation et la généralisation des procédures administratives en ligne se propagent dans notre société. Ce phénomène a particulièrement pris de l'ampleur avec la crise covid que nous avons traversée. Si cette digitalisation rapide suit le cours naturel de l'avancée des technologies et des changements d'habitudes des citoyens, elle ne doit cependant pas se faire au détriment des droits et de la transparence des données.*

## TRANSITION DIGITALE

Il est vrai que l'avènement d'internet et des plateformes numériques a réellement permis de lancer, puis d'accélérer la simplification administrative. La lourdeur administrative a longtemps fait l'objet de critiques en Belgique, la supprimer progressivement permettrait des gains de temps et d'argent pour tous les acteurs de la société.

Tous les volets de notre vie sont concernés par ce basculement vers le digital: la gestion de nos comptes et virements bancaires, les impôts, la pension, la santé... mais aussi l'Enseignement, comme nous le découvrirons !

## FRACTURE NUMÉRIQUE

Ajoutons néanmoins que, face au « boom » numérique que nous traversons, la FGTB met en garde contre la fracture numérique. L'accès à internet étant devenu essentiel pour participer « pleinement » à la vie économique et sociale, certaines personnes se retrouvent laissées de côté. L'an dernier, l'Association Belge de Recherche et d'Expertise des Organisations de Consommateurs (AB-REOC), dont fait partie la FGTB, publiait le résultat d'une étude au sujet de la fracture numérique: 6 % de la population belge ne dispose d'aucun accès à internet. Ce chiffre grimpe à 12 % dans la catégorie des personnes aux revenus les plus bas...

Dans le monde, même constat: d'après l'Union internationale des télécommunications (UIT), 2,7 milliards de personnes, soit environ un tiers de la population mondiale, n'étaient toujours pas connectées à l'Internet en 2022. Les régions à faible revenu étant une nouvelle fois les plus touchées par cette disparité.

## DANS L'ENSEIGNEMENT

Comme mentionné précédemment, le secteur de l'Enseignement n'échappe pas à la vague de digitalisation qui déferle dans l'Administration publique.

La dématérialisation s'est concrétisée pour les élèves et les parents avec la mise en place par les écoles de plateformes



pour avoir accès aux résultats scolaires, pour prendre RDV etc. La simplification administrative peut parfois mener à davantage de... complexités. Les formulaires numériques de demandes de bourses d'étude de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) font l'objet de vives critiques à ce sujet.

La FWB tente également d'implémenter la dématérialisation dans les relations entre les membres du personnel, les établissements scolaires, les pouvoirs organisateurs et le pouvoir régulateur. Dans la circulaire 8973 datant du 6 juillet dernier, la FWB présente les différentes étapes d'un projet, en cours de déploiement progressif, qui vise à « l'envoi de documents à destination du Pouvoir Régulateur via un canal numérique sécurisé ».

Ce projet GEDI (que d'aucuns prononcent comme dans Star Wars) vise plus particulièrement à soulager la charge administrative qui repose sur les directions d'écoles et sur les pouvoirs organisateurs. Concrètement, dans un but de dématérialisation, il leur est désormais possible d'envoyer des documents de carrière au pouvoir régulateur via un canal numérique. Actuellement, près de 40 % des établissements scolaires utilisent ce nouveau mode de transmission. Le nombre d'écoles intégrées dans le projet GEDI augmentera progressivement dès cet automne.

## DES AVANTAGES... MAIS PAS UNIQUEMENT !

La FWB, et à juste titre, présente différents avantages à la suppression de l'envoi postal de documents papier au profit d'un canal numérique. Citons entre autres la rapidité des procédures et la suppression du risque de perte de documents, progrès indéniables qui peuvent contribuer

à diminuer le nombre de cas où les membres des personnels d'une école ne sont pas rémunérés correctement ou à temps et à heure.

Néanmoins, la FWB mentionne aussi d'autres avantages qui, pour la CGSP Enseignement, n'en sont pas ! Le plus marquant étant la suppression de l'obligation pour les membres du personnel d'apposer leur signature sur chaque document. Cette décision, présentée comme une simplification, pose un réel problème du respect des droits des travailleurs qui ne sont plus en mesure de vérifier les informations échangées entre leur établissement et la FWB les concernant.

Citons par exemple le « doc 12 » (FOND12, SEC12, PROMS12, ...) qui ne requiert désormais plus d'être contresigné par le membre du personnel. Or, ce document administratif contient des informations extrêmement importantes (hauteur et durée des prestations, fonction exercée, statut, certains congés ...) sur lesquelles le travailleur doit conserver un droit de vérification. Une erreur

ou un oubli dans ce document entraîne des répercussions en cascade !

Précisons tout de même que la FWB prévoit que l'accès à ce document puisse se faire sur « MonEspace » ... sans que ce soit actuellement fonctionnel. La CGSP Enseignement demande qu'en attendant une version électronique ou une version papier puisse être fournie au membre du personnel. Nous avons d'ailleurs interpellé la FWB sur ces deux points.

La CGSP Enseignement se montre favorable à la transition digitale et à la simplification des procédures. Mais cela ne peut se faire au détriment de la transparence des procédures et des droits des travailleurs. Par ailleurs, à quand un allègement de la charge administrative des enseignants ?

Un système simplifié oui, mais un système opaque sans vérification ou consultation possible pour les membres du personnel non !

## BREVET EN SOINS INFIRMIERS MENACÉ : UN ENJEU SYNDICAL ET SOCIÉTAL

*Le Ministre fédéral de la Santé Frank Vandenbroucke a dévoilé ses ambitions de réformer le métier d'infirmier il y a quelques mois de cela. Mais le projet passe mal en Belgique francophone, notamment car il pourrait mettre en péril le brevet de soins infirmiers dispensé par le 4e degré de l'enseignement secondaire professionnel. On en parle avec Laurence Mahaut, infirmière, déléguée CGSP Enseignement et enseignante dans le brevet.*

### BREVET OU BACHELIER ?

Il existe actuellement en Belgique, et ce depuis de longues années, deux formations possibles pour pouvoir devenir infirmier responsable de soins généraux (IRSG) : le brevet, dispensé par l'enseignement secondaire, y compris en promotion sociale, et le bachelier dispensé en Haute École. Chacun possédant ses propres spécificités.

Laurence nous parle du brevet : « La spécificité du brevet c'est d'accueillir des élèves qui n'ont pas forcément le CESS, des travailleurs du secteur de la santé qui souhaitent reprendre des études, ou des élèves de l'enseignement professionnel. Globalement, ce sont des personnes pour qui le bachelier n'est pas adapté. La méthode pédagogique du brevet diffère donc de celle du bachelier, elle correspond mieux à des élèves en quête d'un sens pratique dans l'apprentissage des savoirs. C'est apprendre par le concret ».

Il est important de noter que les deux formations n'offrent pas les mêmes possibilités : l'infirmier diplômé en bachelier



aura davantage de possibilités de spécialisation que l'infirmier breveté. Il existe également une différence de salaire.

### RÉPONDRE AUX NORMES EUROPÉENNES

En 2017, le brevet a dû subir une réforme pour répondre aux normes de mobilité européenne. Refonte du programme et des cours, allongement de la formation de six mois (de 3 ans à 3,5 ans), davantage d'heures de stage... Laurence nous explique :

« On a dû se mettre en conformité vis-à-vis de l'Union européenne qui le demandait, en ajoutant notamment une série de compétences au programme et en allongeant les périodes de stage. On a donc dû revoir nos cours et nos grilles d'évaluation, ça représentait beaucoup de travail. Et on a eu aucun financement supplémentaire pour le faire. Mais c'était nécessaire pour sauver le brevet ».

## D'INFIRMIER À... ASSISTANT

Dans son projet de réforme, le Ministre Vandembroucke entend redéfinir les actes infirmiers et modifier l'échelle de soins. Il prévoit par exemple la création d'une fonction d'« assistant en soins infirmiers » que d'aucun aimerait refourguer au brevet actuel en soins infirmiers. Dans cette hypothèse, le brevet ne permettrait donc plus aux diplômés d'accéder à la fonction d'IRSG, et par conséquent à la reconnaissance européenne et à la mobilité européenne.

Laurence: « Si le brevet suit cette transformation, tous les efforts mis en place pour répondre aux normes européennes auront servis à rien. Ce n'est pas cohérent de revenir en arrière sur tout ce qui a été fait ».

## UN ENJEU SOCIÉTAL

Dans une situation post-covid où le système de santé est ébranlé – nos Camarades du secteur qualifient même sa situation actuelle de crise majeure -, il est en effet incompréhensible pour les organisations syndicales d'attaquer un brevet qui permet d'aider à faire face à la grave pénurie que connaît le secteur.

« Ce n'est pas en dévalorisant le brevet qu'on arrivera à valoriser le bachelier. Passer à une formation en 'assistant en soins infirmiers' pour le brevet, c'est perdre la mobilité européenne, et donc c'est l'attractivité de la formation qui est en danger. Moins d'élèves, moins de professeurs... De plus, les élèves qui choisissent le brevet car le bachelier ne les correspond pas, ne choisiront toujours pas le bachelier dans cette hypothèse. Sur le terrain, cela ne fera que creuser la pénurie... » nous explique Laurence. Ajoutons que les interrogations restent entières quant au salaire qui leur serait attribué. Le métier d'infirmier

demande à être valorisé, pourquoi le tirer vers le bas en diminuant les possibilités de diplomation et par conséquent en diminuant l'attractivité d'un métier demandeur de nouveaux diplômés ?

Une passerelle réaliste et attractive entre le brevet et le bachelier devrait aussi faire l'objet de discussions. Actuellement la passerelle permettant à un breveté d'obtenir le bachelier est de trois ans. Elle ne prend donc quasiment pas en compte les compétences déjà acquises par l'étudiant breveté. Cela décourage énormément d'étudiants.

**« Notre formation [le brevet] est aussi un ascenseur social. Elle permet d'accéder au métier, mais différemment »**

Laurence

## UN ENJEU SYNDICAL

L'enjeu de ce potentiel changement est donc aussi, vous l'aurez compris, syndical. Comme Laurence nous le confirme, diminuer l'attractivité du brevet, c'est risquer de perdre des élèves et par conséquent menacer les emplois des enseignants. Laurence nous le confie d'ailleurs: « L'inquiétude de perdre son emploi est réelle sur le terrain, on vit mal cette situation ».

En résumé, faire évoluer le brevet, continuer à l'améliorer, est indispensable. Ce qui est hors de question pour la CGSP Enseignement, ce serait de le faire disparaître ou le voir affaibli. La réforme du Ministre Vandembroucke suit une logique flamande, influencée par des politiques de droite, qui ne prend pas en compte les réalités du terrain. Néanmoins, le Ministre n'a pas intégré comme condition d'accès au métier d'IRSG un niveau spécifique de certification. Et donc, comme il nous l'a répété, la loi ne supprime pas la filière brevetée de l'IRSG.

Nous espérons donc que la FWB prendra ses responsabilités et maintiendra le brevet IRSG tel qu'il existe actuellement, sous peine d'aggraver la pénurie actuelle et de mettre en péril les écoles du 4e degré professionnel.



Nous remercions Laurence d'avoir pris le temps de témoigner sur ce sujet qui lui tient tant à cœur.

Son combat sur le terrain pour maintenir le brevet est déterminant !





## LE POINT SUR L'ACTUALITÉ DANS LE SECTEUR

*Bien que par la volonté patronale la concertation sociale paritaire soit au point mort, ce tant que le dossier relatif au piquetage syndical n'est pas réglé, la vie syndicale continue dans les entreprises du secteur.*

### NUCLÉAIRE :

L'actualité politique et socio-économique a pris un tournant majeur concernant l'avenir de la production d'électricité en Belgique et plus particulièrement dans notre parc de production nucléaire.

En effet, un accord engageant a enfin été conclu entre Engie et le gouvernement belge sur la prolongation de deux unités de production nucléaire, à savoir Tihange 3 et Doel 4, ce à la suite d'un travail titanesque de négociations entre les deux parties.

Le redémarrage de ces unités est prévu à la date butoir de novembre 2026, avec un souhait d'être déjà prêt pour l'hiver 2025.

Ce défi n'est réalisable que par la création d'une « Joint-Venture » (association de deux parties dans un projet stratégique commun) détenue à 50 % par Engie et 50 % par l'état belge.

À ce stade, les textes définitifs y afférents se doivent encore d'être finalisés sur le plan légal et juridique.

Cependant, cette association permettra une gestion des risques et des opportunités équilibrée, ce qui constitue une garantie pour la sécurité d'approvisionnement dans le pays.

Tout le personnel statutaire restera en Electrabel ce qui bétonne les conditions de travail des salariés et la prolongation nous rassure quant à toute inquiétude sur le volet social, ce conjointement aux accords relatifs à la stabilité de l'emploi dans le secteur.

La continuité des activités nucléaires se fera en parallèle du démantèlement des 5 autres unités ainsi que la gestion provisoire des déchets pour lesquelles, Engie reste le seul responsable, sachant également que l'exploitant prévoit la construction de deux nouvelles centrales au gaz.

Nous suivons de près ce dossier nucléaire et **GAZELCO** n'hésitera pas à améliorer encore, l'accord relatif à la garantie d'emploi des travailleurs que nous avons obtenus en Electrabel.

### TOTAL DIRECT ENERGIE :

**GAZELCO** est fier de pouvoir compter sur une nouvelle victoire grâce à la lutte des Camarades de Direct Energie

et à 8 mois de négociations tendues avec la direction française, sur l'amélioration de l'avantage tarifaire des nouvelles conditions de travail.

Nous en avons également profité, grâce au rapport de force, pour améliorer la prime de révision qui était en vigueur jusqu'ici dans la centrale.

Tout ceci n'a été possible que par la lutte, le rassemblement et la solidarité qu'a pu développer **GAZELCO**. Merci encore à toutes celles et ceux qui ont permis l'aboutissement dans ce dossier.

### LUMINUS :

Depuis septembre 2022, **GAZELCO** est en négociation avec la direction concernant la création d'un nouveau barème salarial pour les nouvelles conditions de travail.

À ce stade, la direction a refusé l'application du barème obtenu en Electrabel en 2018, **GAZELCO** a pourtant démontré que mathématiquement le passage vers ces conditions salariales ne constituait pas un écueil financier pour le deuxième plus gros fournisseur en Belgique, mais **GAZELCO** se heurte à une direction figée derrière des dogmes...

La prochaine réunion est prévue en ce mois de septembre 2023, ce qui fera 1 an de discussions pour ne toujours pas avancer.

### CONGRÈS STATUTAIRE GAZELCO 2023 :

Notre Congrès quadri-annual se tiendra les 23 et 24 novembre 2023 à Blankenberge, et la procédure y afférente suit son cours.

À l'heure d'écrire ces lignes, l'appel aux candidats pour les différents mandats fédéraux, la représentation de notre exécutif fédéral ainsi que de nos Commissions Techniques a été lancée.

S'en suivront les Congrès régionaux et interrégionaux qui éliront leurs mandataires pour la législature 2023-2027 et qui seront ratifiés par le Congrès Statutaire de **GAZELCO**.

Ce Congrès sera également l'occasion de redéfinir et de réaffirmer nos résolutions face à l'actualité et aux défis de demain.

**Romain WIJCKMANS**  
Secrétaire Fédéral GAZELCO



## 2024 - CONGRÈS STATUTAIRES AU SEIN DE LA CGSP

Notre secteur organisera le 19/04/2024 son Congrès fédéral.

Cet événement sectoriel sera précédé des congrès régionaux et interrégionaux. Vous trouverez ci-après les appels à candidature pour le fédéral, l'IRW ainsi que les dates des congrès régionaux. Nous espérons que toutes et tous participeront activement à ce processus démocratique. La réglementation d'ordre intérieur ainsi que les modalités afférentes au dépôt des candidatures sont à disposition dans chaque régionale. Les appels à candidature sont publiés sur le site <https://www.cgspposte.be>

Le Secrétaire général Thierry Tasset.

### CONGRÈS FÉDÉRAL STATUTAIRE CGSP – POSTE LE 19/04/2024

- Pour les francophones : Tasset Thierry sortant et rééligible
- Pour les néerlandophones : Cools Geert sortant et rééligible

#### Vérificateurs aux comptes

- IRW : P. Jamart sortant et rééligible
- Vlig : M. Lasseel sortant et non rééligible
- IRB : W. De Vriendt sortant et rééligible

Les candidatures au mandat de Secrétaire général ou de vérificateur (francophone) doivent parvenir au Secrétariat permanent du secteur pour le 31 DÉCEMBRE 2023 AU PLUS TARD. Elles sont communiquées aux responsables des Interrégionales. Les secrétaires généraux sont élus par leur communauté linguistique et confirmés dans leur mandat par le Congrès Fédéral.

#### Bureau exécutif fédéral

Le Bureau exécutif fédéral se compose des membres du Secrétariat permanent, des Secrétaires régionaux non-membres du Secrétariat permanent, d'un membre de l'Interrégionale de Bruxelles issu du régime linguistique autre que celui du Secrétaire de l'Interrégionale de Bruxelles. Ils sont confirmés dans leur fonction par le Congrès fédéral. Les mandataires du SOC et de Pensoc sont convoqués chaque fois que le Bureau exécutif fédéral le juge nécessaire.

### CONGRÈS STATUTAIRE DE L'INTERRÉGIONALE WALLONNE DU SECTEUR POSTE DU 15/03/2024

- Mandats interrégionaux – appel aux candidatures
- Secrétaire Interrégional wallon (IRW) O. Simon sortant et rééligible
- Président C. Villerele sortant et rééligible
- Vice-Président V. Lelièvre sortant et rééligible
- Secrétaire adjoint F. Procureur sortant et rééligible
- Trésorier P. Dequenne sortant et non rééligible
- Vérificateurs aux comptes (2)
- F. Lansman sortant et rééligible et F. Thyron sortant et non rééligible
- Secrétaires de l'Interrégionale wallonne et l'Interrégionale de Bruxelles
- Pour la Wallonie O. Simon sortant et rééligible
- Pour Bruxelles (IRB) G. Hoyois sortant et rééligible

Les candidatures pour l'interrégionale Wallonne doivent être déposées par les régionales pour le **26 février 2024 au plus tard**, auprès du Président de l'Interrégionale Wallonne C. VILLERELLE:  
Place Saint-Paul, 9/11 – 4000 LIÈGE sous la mention « CONFIDENTIEL – CONGRES IRW 2024 ».

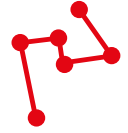
Pour l'Interrégionale de Bruxelles, les candidatures doivent être adressées, par écrit, au : Secrétaire Interrégional CGSP POSTE IRB, boulevard E. Jacquain 20 à 1000 Bruxelles, pour le **26 février 2024 au plus tard**, sous la mention « CONFIDENTIEL – CONGRES IRB 2024 ». Elles seront examinées par le bureau exécutif interrégional (article 13 du ROI).

#### Secrétariat permanent du secteur

Est composé des deux Secrétaires Généraux représentant chacun leur communauté linguistique. Des Secrétaires et Présidents Interrégionaux représentant les Interrégionales wallonne IRW et flamande VLIG et du Secrétaire de la Région de Bruxelles (IRB). Ils sont désignés par leur Interrégionale et confirmés dans cette fonction par le Congrès fédéral.

#### Congrès régionaux

Hainaut occidental 27/01/2024 - Charleroi 17/11/2023  
Mons 03/02/2024 - Bruxelles 12/04/2024  
Huy 23/02/2024 - Verviers 17/01/2024  
Namur 9/01/2024 - Liège 23/02/2024  
Centre 03/02/2024 - Luxembourg 09/03/2024



## INFOS AUX AFFILIES DU GROUPE TEC

Lors de la réunion de la Sous-Commission Paritaire du 28 juin 2023, nous avons signé 3 Conventions Collectives de Travail :

### 1. La CCT portant sur l'adaptation à 55 ans de la limite d'âge en ce qui concerne l'accès au droit aux allocations pour un emploi de fin de carrière a été reconduite pour une durée de 2 ans (Du 01-07-2023 au 30-06-2025).

Cette convention permet aux travailleurs du groupe TEC de pouvoir réduire leurs prestations à mi-temps ou d'1/5<sup>e</sup> temps dès l'âge de 55 ans (au lieu de 60 ans) avec complément de l'ONEM. Il faut pour cela justifier d'une carrière longue (35 ans) ou d'avoir exercé un métier lourd au sens de la loi.

### 2. La CCT relative au droit à la déconnexion

Par droit à la déconnexion, il faut entendre le droit des travailleurs de ne pas être connectés aux outils digitaux professionnels en dehors des heures de travail convenues. Ce droit à la déconnexion est prévu pour l'ensemble des travailleurs en vue d'un nécessaire respect des temps de repos et de congé, ainsi que de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

### 3. La CCT D'Entreprise relative aux Elections Sociales

Dans la perspective des élections sociales (les prochaines en 2024), la présente CCT confirme l'existence de 6 Unités Techniques d'Exploitation (UTE) au sein de l'Employeur OTW. Le rattachement à une UTE sera déterminé au regard de la sphère de travail réelle de chaque individu, c'est-à-dire en fonction de son lieu de travail.

Ce qui veut dire que les candidatures des représentants des travailleurs seront exclusivement introduites au niveau de l'UTE où les agents travaillent majoritairement au quotidien.

Les travailleurs seront appelés à voter au niveau de l'UTE où ils travaillent majoritairement au quotidien.

**La date des élections sociales 2024 a été fixée au 22 MAI 2024 sauf pour le TEC LIEGE-VERVIERS où on votera le 21 MAI 2024 pour dépouiller le 22 Mai en même temps que les autres DT.**

De plus amples informations ou explications concernant ces 3 Conventions Collectives pourront vous être données par vos délégations locales le cas échéant.

**Dona BALBO**  
Secrétaire Fédérale CGSP/TBM

## TBM NAMUR-LUXEMBOURG

Comité des Pensionnés, Prépensionnés et Allocataires Sociaux.

Le Comité des Aînés se réunira le jeudi 28 septembre 2023 à 14 h00 à la CGSP Namur, 41 rue de l'Armée Grouchy.

**Patrick CROON**  
Secrétaire Régional

**Claude BURNAY**  
Président Allocataires Sociaux

## INTRODUCTION

Bonjour à tous, j'espère que vous avez tous pu profiter de vacances bien méritées, c'est maintenant l'heure de la rentrée et un bilan sur les dossiers du premier Semestre s'impose.

Comme j'ai pu vous l'indiquer dans la dernière parution de la Tribune, certains dossiers importants doivent être suivis, et la rentrée syndicale s'annonce donc chargée avec comme vous allez le voir, encore quelques dossiers importants pour l'avenir des employés.

Cette édition de la Tribune va également mettre l'accent sur les différents congrès à venir pour les régionales et interrégionales de notre secteur, en effet, certains comités verront arriver de nouveaux visages alors que certains de

nos « anciens » s'en iront pour profiter d'une retraite bien méritée.

Il sera également question d'élections sociales chez BAC (Brussels Airport Company)

Les points traités ici pour les différents sous-secteurs sont bien-sûr les sujets les plus importants et sont vulgarisés pour la bonne compréhension de tous, la liste des dossiers n'est donc absolument pas exhaustive.

Je vous souhaite déjà une bonne lecture et vous dis à bientôt, certainement lors des différents congrès pour la plupart.

**FABRICE MATHIEU.**

## PROXIMUS



Chez Proximus, tout le monde est libre d'être soi-même !

Durant le mois de Mai dernier, Proximus s'est inscrite à nouveau dans la voix de la diversité et de l'inclusion sur le lieu de travail, la diversité sexuelle et de genre font partie intégrante de cette démarche.

A la CGSP, ces valeurs font écho et ont également de l'importance, notre secteur est d'ailleurs pourvu d'un comité genre afin de pouvoir traiter en toute confiance et transparence les sujets qui pourraient être mis en avant sur les différents lieux de travail, pour cela vous pouvez contacter Anne Smulders, présidente du comité genre, afin de vous joindre à ce comité ou pour toutes demandes d'informations, au mail [anne.smulders@cgspacod.be](mailto:anne.smulders@cgspacod.be)

### Place maintenant aux différents dossiers importants :

- Pour commencer, je me dois de vous faire part d'une communication importante sur un dossier qui a mis en émoi l'ensemble du bureau Fédéral juste avant la trêve estivale, en effet, un petit dossier, qui pouvait sembler anodin, proposé par le Business et apportant une prime aux employés des Shops (SLS/DIR) à en réalité beaucoup fait parler et généré énormément de remarques, il s'agit du dossier « **compensation financière exceptionnelle**

**et ponctuelle** » chez SLS/DIR, le principe, certainement aux intentions louables, était de remercier les agents des Shops pour leurs bonnes prestations et les bons chiffres atteints alors que la pénurie de personnel est reconnue dans cette division, cette gratification est une très bonne chose en soi et prouve la reconnaissance de l'entreprise envers ses employés en difficultés, là où cela nous a vraiment posé problème, c'est bien sur la manière dont cette gratification serait accordée, en effet le principe proposé est une échelle de « bonus » en fonction du pourcentage du manque d'effectif par district, à savoir que pour les districts à plus de 10 % de déficit en personnel, il serait attribué une prime de 1000 € brut par personne, pour les déficit de 5% à 10%, 500€ brut et pour les déficit de 0% à 5%, 250€ brut.

Pour la CGSP, ces principes de distinctions qui créent des discriminations, des clivages et des manques d'équités entre employés d'une même division sont totalement opposés aux valeurs que nous défendons, de plus, ce système impose le fait que certains employés, dont les shops ne sont, soit disant, pas en sous-effectif, ne toucheront absolument rien alors que ceux-ci ont bien-sûr également contribué aux bons résultats de la division et surtout, dans de nombreux cas, ils ont également contribué à renforcer, à diverses reprises, les shops où en effet il y avait des besoins en effectifs.

Loin de nous l'idée de refuser des primes offertes par l'entreprise, cependant nous ne pouvons accepter ces procédures qui ne feront que diviser et créer des conflits entre les personnes concernées.

Tout ceci explique donc pourquoi la CGSP a préféré s'abstenir sur ce dossier, afin de ne pas faire passer de mauvais messages envers vous tous, alors que les deux autres organisations syndicales ont donné leur aval.

- **YUMI** : Selon nos dernières informations, les adaptations nécessaires à la Loi de 91 pour ce dossier auraient été acceptées et sont en cours d'écriture, Proximus souhaite donc le lancement officiel de ce nouveau système dès janvier 2024, un décalage d'un an sur le planning prévu initialement sera donc d'application.

Plus d'informations concrètes sont évidemment disponibles chez vos permanents régionaux.

- **BMF** : Budget de Mobilité Fédéral ou Moduflex (appellation Proximus) Pour qui ? Pourquoi ? Comment ?

**Pour qui ?** Pour les collègues de niveau 1 (M1-2-3/ V1-2-3) qui n'ont pas de voiture de fonction ou avec un droit à une voiture de société sans sacrifice salarial qui renoncent à la voiture de société

**Pourquoi ?** Pour inciter la plus grande majorité à utiliser la mobilité douce, les moyens de transport partagés, les transports en communs

**Comment ?** Avec l'apport d'un budget qui peut être utilisé à bien des fins telles que : Les transports en communs (tickets, abonnement), la mobilité douce (vélo, trottinette etc), les moyens de transport partagés (vélos à la location dans les villes), les services de taxi (Uber,...), l'indemnité vélo, le parking à la gare et même le paiement de votre loyer ou prêt hypothécaire, voir même le solde du budget (restant ou complet) en cash !

Toutes les informations et les modalités disponibles dans WAP+ (tapez Moduflex dans la recherche)

De plus, et comme vous pouvez le comprendre, ce dossier est intimement lié aux règles concernant les véhi-

cules de société et notamment l'électrification de ces véhicules, sujets sur lesquels les débats se sont multipliés à propos par exemple du coût élevé des véhicules électriques, réduisant par conséquent les choix possibles en fonction des différents budgets TCO, sujet pour lequel la CGSP a proposé de prolonger la durée du leasing afin de réduire le coût mensuel de celui-ci et ainsi permettre l'élargissement du choix de véhicules, sans en rester là, la CGSP a également beaucoup débattu sur le fait que l'autonomie des véhicules proposés est très faible et que même si la Peugeot 2008 est un « beau véhicule » selon les représentants du Business, celui-ci ne propose qu'une batterie de 50Kwh, ceci étant le standard chez les marques Française, nous avons donc demandé de trouver une solution pour permettre d'avoir des véhicules à plus fortes autonomie.

Par conséquent, et suite à de nombreuses réunions, le résultat final est que le Leasing passe à une durée de 5 ans tout en conservant les limites de kilométrages des leasings de 4 ans, de plus Proximus nous garantit que dès le grade de M3, au moins trois véhicules avec une autonomie réelle de 350 Km seront disponibles sans contribution personnelle supplémentaire !!!

Etant donné que nous n'en avons pas encore assez, nous avons également obtenu que pour les personnes qui roulent beaucoup, les flying sales entre autres, puisse toujours opter pour un véhicule thermique, ce sera donc un seul et unique modèle, la Peugeot 308 Break Diesel

La liste 100% électrique quant à elle est d'application à partir de la prochaine vague de commande d'Octobre.

- **NOUVELLES REGLES DE PROMOTIONS** : De nouvelles règles, plus simples et plus équitables en cas de promotion, de la simplification, de la clarté, qui dans une très grande majorité des cas, est bénéfique à l'employé.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'une nouvelle réglementation sur la gratification en cas de promotion, et comme un dessin vaut mieux qu'un long discours, voyez ci-dessous, ce sont ici des tableaux qui exposent l'ancienne et la nouvelle méthode de calcul des gratifications de promotions.

**Règles actuelles** : (voir tableau ci-dessous)

Positionnement	Règle de base		Employés sans voiture/BMF promus vers M1/V1, M2/V2 ou M3/V3	Employés avec voiture avec sacrifice salarial
	Promotion depuis M2, V2, M3, V3, M4	Promotion depuis V4, V5, V6, nouveaux 2A		
<100% du nouveau minimum	10% de la RAR	5% de la RAR	Voiture ou BMF	Maximum entre montant de la cessation du sacrifice et 10% de la RAR
100% -115% du nouveau minimum	5% de la RAR	3% de la RAR	Voiture ou BMF	Maximum entre montant de la cessation du sacrifice et 5% de la RAR
>115% du nouveau minimum	2% de la RAR	2% de la RAR	Voiture ou BMF	Maximum entre montant de la cessation du sacrifice et 2% de la RAR

**Problèmes :**

- Complexité : le principe des tranches de positionnement est compliqué à comprendre et l'introduction de la voiture/BMF, bien que justifiée, augmente la complexité
- Pas motivant : une augmentation de 2% est souvent perçue comme peu motivante dans le cadre d'une promotion, de plus une promotion vers 2 niveaux supérieurs n'est pas plus récompensée
- Déséquilibre : les tranches de positionnement ont pour effet que deux collaborateurs avec une rémunération similaire peuvent recevoir des pourcentages de promotion bien différents

**Nouvelles règles**

Promotion vers	Minimum de la bande de fonction	Montant de la promotion
M1/V1	72.669 €	4.360 €
M2/V2	52.083 €	3.125 €
M3/V3*	38.090 €	2.285 €
M4	41.061 €	2.464 €
V4	38.060 €	2.284 €
V5	33.913 €	2.035 €
V6	32.089 €	1.925 €

= 6% du minimum de la nouvelle bande de fonction (index de Janvier 2023)

Bien plus simple, chaque promotion offre une prime de promotion équivalent à 6% du minimum de la nouvelle bande de fonction (ce montant étant sujet à l'index), en cas de promotion de deux échelons, vous touchez les deux primes, ou une prime et le BMF le cas échéant, par exemple, un collègue V6 promu vers V4 recevra 2035€ + 2284€ .

- **REGIME DE TRAVAIL :** Ce dossier avait été prédit par la CGSP, et ce depuis 2019, en effet souvenez-vous ... 2019 ... FFP !

FFP, un dossier qui n'était rien d'autre qu'un carnage social, avec des régressions à tous les niveaux, des licenciements en masse et de nouvelles règles totalement aberrantes, dont celle-ci, qui était pour Proximus de dire qu'à partir de janvier 2020, les nouveaux engagés n'auront plus de RC et prêteront effectivement leur 38h/semaine, au régime de 07h36 par jour ... Une hérésie selon la CGSP, tout comme d'autres points du dossier d'ailleurs, nous expliquions déjà à l'époque les méfaits d'une telle mesure, à savoir des horaires différents pour des collègues d'un même service, une discrimination également par rapport aux absences pour RC alors que d'autres n'y ont pas droit, etc ...

Aveu de faiblesse de la part de l'entreprise ? Aujourd'hui Proximus admet à demi-mot que cette situation n'est en effet pas idéale et compte rectifier le tir.

Nous pourrions alors nous dire que la solution est simple et que l'ancien régime est attribué à tout le monde ... Que nenni !!

Au Premier janvier 2024, le temps de travail hebdomadaire des employés qui ont été engagés à partir de Mars 2020, en régime de 38h semaine, sera adapté comme suit :

- Les employés de niveaux 1 et les forces de vente supérieure à V4 avec poste de confiance : 39h12 + 8 jours de RC par année calendaire.
- Les autres employés : 40h + 13 jours de RC par année calendaire.

Il en sera de même pour tous les employés engagés à l'avenir.

Depuis Mars 2020, 1012 collaborateurs ont été engagés en régime 38h/semaine.

De plus, pour les collaborateurs engagés à partir du premier janvier 2024, les 2,5 jours de congés fériés supplémentaires relatifs au 22 juillet après-midi, les 2 et 15 novembre ne feront plus partie des quotas de congés, ils auront donc un quota de jours de congés de 24 jours + 1 jours lorsque le 26 décembre tombe un jour non-ouvrable.

Pour les engagés avant le 01/01/2020 (les anciens) : 25 jours à 45 ans, 26 jours à 50 ans puis un jour est rajouté respectivement à 55,61,62,63 et 64 ans

Une différence persistera donc bel et bien, et ce malgré l'insistance des OSR et particulièrement de la CGSP.

- **ACQUISITION DE ROUTE MOBILE :** Quel avenir pour Proximus et plus particulièrement pour ses employés ?



Comme vous avez certainement pus le lire dans la presse, Proximus fait quelques acquisitions stratégiques et les titres de la presse spécialisée, ainsi que Guillaume Boutin, n'hésitent pas à dire que « Le Groupe Proximus devient

l'un des leaders mondiaux des communications et de l'identité digitales »

Un grand pas pour notre entreprise ! certes mais à quel prix ? et quelles en seront les conséquences pour l'entreprise en Belgique ?

Le prix, parlons-en ... Lorsque Guillaume Boutin nous avait exposé ses projets d'acquisitions et d'expansion à l'international ce 31 Mai dernier, je l'avais personnellement interpellé, tout en reconnaissant l'effet stimulant, voir même excitant de ces différents projets, je posais la question toute simple et pourtant si importante de savoir si nous (Proximus) avons les reins suffisamment solides que pour entreprendre de telles acquisitions ? Car il faut le savoir, nous parlons ici de plusieurs centaines de millions d'euros, le détail suivra, ce à quoi Guillaume m'a répondu, tout en me rassurant, que dans l'accord financier que Proximus voulait proposer, un retour de Cash-Flow était garanti et surtout que le chiffre d'affaire de Route Mobile est en constante progression, avec un indice de progression à deux chiffres ... Bref l'enjeu est certes important pour le « petit » acteur que nous sommes au niveau mondial mais il peut nous ouvrir de grandes portes sur l'avenir.

Le coût de l'opération : Proximus à donc acquis 58% des parts de Route Mobile (valorisée à hauteur de 1,1 Milliard d'euros) pour un montant de 646 Millions d'euros, l'accord de partenariat prévoit par ailleurs que la famille Gupta (les deux frères créateurs de l'entreprise) investisse dans le

holding Proximus Opal à hauteur de 14% des parts, ce qui provoque donc un retour de fonds d'environ 300 Millions d'euros ainsi qu'un apport direct de cash-flow de Route Mobile d'environ 200 Millions d'euros et donc un coût réel d'acquisition tout relatif ; Route Mobile, associée à Télésign vont permettre des économies d'échelles substantielles et surtout ont un chiffre d'affaire combiné d'environ 900 Millions d'euros annuel.

Aujourd'hui, Route Mobile c'est plus de 3000 Clients à travers le monde, des sites d'exploitation notamment en Afrique, en Inde, en Asie, aux Etats-Unis avec des endroits comme Dubai, Singapour, New Delhi, la Virginie et même Londres

Qu'en est-il de l'avenir du Business et des employés au sein de Proximus en Belgique ?

Eh bien en fait, rien ne change !! L'optique de Proximus est bien de s'internationaliser mais dans le domaine du digital et plus précisément dans le domaine du CPaaS et de l'ID digitale, ce qui représente les aspects de la sécurisation digitale, ces domaines d'activités uniquement digitaux et prolifiques vont nous permettre d'accélérer le déploiement du réseau fibre en Belgique, qui reste le cœur de l'entreprise selon l'expression de Guillaume Boutin, et ainsi solidifier les bases de Proximus S.A.

Alea Jacta est

**Fabrice MATHIEU**

## **IBPT, SKEYES, BAC ET UNE ANNONCE CONCERNANT LES CONGRÈS**

Parce que notre activité syndicale fût intense, il ne nous est pas possible d'établir un état des lieux exhaustif tout en respectant le nombre de pages dont nous disposons. Une fois n'est pas coutume, la seconde partie de notre tribune est disponible en ligne. Nous avons tenté de rendre l'accès et la lecture de cette tribune facile, et confortable.

Vous pouvez :

- Soit scanner le QR Code suivant avec votre smartphone, et la tribune sera ouverte dans votre navigateur.



- Soit utiliser l'adresse internet suivante (respectez bien les minuscules et majuscules) : <https://urlz.fr/n9K5>

**Fabrice MATHIEU**

**ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORTS**



JUSTICE SOCIALE  
TOLÉRANCE  
LIBERTÉ DE PENSÉE

Dignité humaine

Pluralisme

PLURALISME

ESPRIT CRITIQUE

ESPRIT CRITIQUE  
ÉMANCIPATION  
TOLÉRANCE

émancipation

LIBERTÉ DE PENSÉE

Pluralisme

DIGNITÉ HUMAINE

DIGNITÉ HUMAINE

ÉMANCIPATION

tolérance

PLURALISME

pluralisme

démocratie

esprit critique

TOLÉRANCE

DÉMOCRATIE

liberté de pensée

TOLÉRANCE

PLURALISME  
JUSTICE SOCIALE  
LIBERTÉ DE PENSÉE

ESPRIT CRITIQUE

liberté de pensée

DIGNITÉ  
HUMAINE

JUSTICE SOCIALE  
TOLÉRANCE  
LIBERTÉ DE PENSÉE  
DIGNITÉ HUMAINE

JUSTICE SOCIALE

PLURALISME

DÉMOCRATIE

Liberté de pensée



L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL :  
L'ÉCOLE DE LA RÉUSSITE

WE  
MEDIA

Membre de WeMedia